

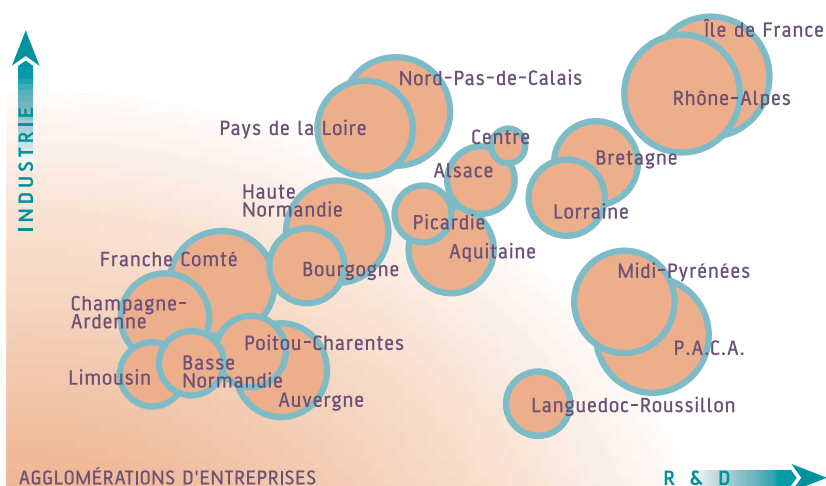


En raison de son poids et afin de faciliter son téléchargement, le rapport a été découpé en deux fichiers. Pour permettre la navigation entre les fichiers, utilisez la table des matières active (signets) à gauche de l'écran.

La France, puissance industrielle

Une nouvelle politique industrielle par les territoires

Réseaux d'entreprises
Vallées technologiques
Pôles de compétitivité



*Ce rapport de la DATAR
a été établi par l'équipe
Développement économique
et attractivité, sous la direction
de Daniel Darmon,
Conseiller auprès du Délégué,
avec la participation
de Magali Debatte
et Paulette Pommier,
Chargées de mission
et l'apport de Bernard Morel,
Michel Le Marois,
Janik Michon et Muriel Thoin.*

*Il a bénéficié de la contribution
du groupe "mutations
économiques",
composé de chefs d'entreprises,
qui a été réuni par la DATAR
depuis le début de l'année 2003.
Il a également utilisé les travaux
du Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie,
notamment de la Direction
générale de l'industrie,
des technologies de l'information
et des postes (DIGITIP)
et de la Direction des relations
économiques extérieures (DREX).*

*Ce rapport a enfin bénéficié
des échanges avec
Monsieur Christian Blanc,
parlementaire en mission
sur les pôles de compétitivité.*

Préface

Nicolas Jacquet

*Délégué
à l'aménagement
du territoire
et à l'action régionale*

“
L’

élargissement de l'Europe, l'internationalisation de l'économie et la décentralisation

ont conduit le Gouvernement à repenser la politique d'aménagement du territoire. Les nouvelles orientations, arrêtées lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt) du 13 décembre 2002, visent ainsi à favoriser l'attractivité de la France et la compétitivité de nos territoires afin de contribuer à la création de nouvelles richesses.

Bien que la France soit la cinquième puissance industrielle mondiale, son potentiel est encore aujourd'hui concentré sur un trop petit nombre de pôles de rayonnement international.

La politique d'aménagement du territoire doit y remédier en impulsant et en accompagnant une stratégie territoriale qui favorise la création et le renforcement de pôles de compétitivité regroupant les entreprises, les réseaux technologiques conjuguant la recherche publique et privée, ainsi que les établissements d'enseignement et de recherche.

L'objectif de ce rapport n'est évidemment pas de conclure. Il vise au contraire à lancer le débat.

”

sommaire

10 questions, un débat

7

1

Désindustrialisation ou mutations industrielles ?

15

I Parler plutôt de mutations industrielles que de désindustrialisation

16

II Évolution des effectifs en France et en Europe...

21

III Parler plutôt d'internationalisation des entreprises que de délocalisation

30

IV Dans les années fastes : expansion de l'industrie pour une majorité de territoires

34

V Face aux mutations industrielles, une politique favorisant les pôles de compétitivité

40

2

L'innovation et la recherche au service de la compétitivité industrielle

43

I Quel est le poids scientifique et technologique de la France en Europe ?

44

II Qu'en est-il des régions françaises en Europe ?

48

III Développement économique et potentiel scientifique et technologique régional

54

IV Les agglomérations d'entreprises disposent, en France, d'un important potentiel de développement

66

3

Les réseaux d'entreprises, sources de compétitivité accrue pour les entreprises et leurs territoires

69

I Une nouvelle manière d'organiser la production

70

II Europe, Asie, Amérique... Les réseaux d'entreprises tissent leurs toiles à travers le monde

72

III En France aussi, des réseaux se structurent et se développent

94

4

Huit principes d'actions pour une politique des pôles de compétitivité

113

1 Comment repérer et mieux mettre en valeur les pôles de compétitivité ?

116

2 Encourager les collaborations horizontales et les mutualisations de ressources

118

3 Faire participer les ressources humaines au développement collectif et enrichir leurs qualifications

120

4 Renforcer les liens industrie/recherche et industrie/enseignement et stimuler la coopération en matière d'innovation

122

5 Encourager la création de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois : répondre aux besoins en capital des entreprises

123

6 Accompagner les pôles de compétitivité pour qu'ils disposent d'infrastructures de transport et d'infrastructures numériques adaptées

124

7 Promouvoir une politique de réseau au niveau européen

125

8 Conduire le projet en partenariat étroit avec les acteurs publics et privés

127

10 questions, un débat



La question de la compétitivité de l'économie française a donné lieu à d'intenses débats qui ont suscité de nombreux travaux, en particulier ceux du Conseil d'Analyse Économique (CAE) de la fin 2002 (cf. *"Compétitivité"* - La Documentation Française - 2003).

Sans revenir sur ces travaux, une inquiétude plus récente, alimentée par le prochain élargissement de l'Union Européenne et le ralentissement économique survenu à la fin de 2001, mêle les craintes de délocalisation d'entreprises situées sur le territoire national vers des pays à bas coûts de main-d'œuvre à celles de l'éventuelle désindustrialisation de l'économie française. Évidemment, la juxtaposition d'une perte de compétitivité, d'une moindre attractivité, d'un processus de désindustrialisation et de délocalisations constitue un scénario catastrophe à moyen terme pour la pérennité du "modèle" français.

Cependant, lorsqu'on parle de désindustrialisation de quoi parle-t-on au juste ?

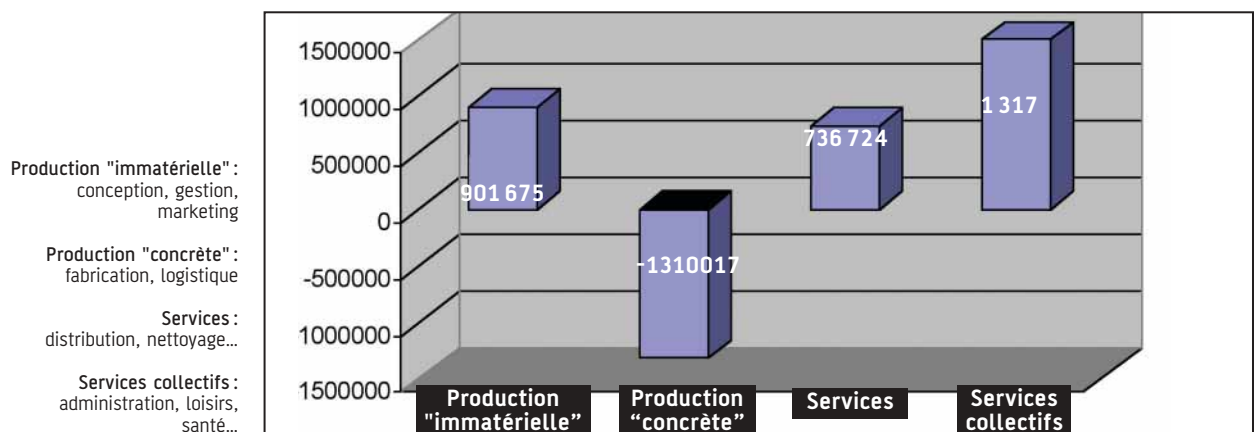
1 S'il s'agit de souligner que l'économie française produit moins de biens industriels, la réponse est non.

La production en volume augmente d'année en année (+2,5% par an depuis 1980) mais sa valeur diminue en raison de la baisse des prix relatifs des produits industriels qui résultent eux-mêmes de la modernisation de l'appareil de production qu'illustre, en partie, la progression des investissements industriels : environ 5 % par an en volume depuis 1978 (contre + 2,3 % pour l'ensemble de l'économie). Au total, **la part de l'industrie dans le PIB français est restée stable au cours des vingt dernières années** (19,5 % en 2002 contre 20,1 % en 1978)

2 S'il s'agit de dire que moins de personnes travaillent dans les entreprises industrielles, la réponse est oui... Mais !

Oui, car **l'emploi industriel direct diminue**, c'est indiscutable, **mais moins qu'on le dit généralement** car il faut compter avec le quasi-doublement des emplois d'intérim dans l'industrie au cours des années quatre-vingt-dix (de 150 000 à 300 000 environ) ainsi qu'avec l'externalisation d'un certain nombre de fonctions vers le secteur des services. On le voit, le diagnostic n'est plus aussi simple, surtout si on compare l'évolution française à celle d'autres grands pays industriels comme les États Unis où l'emploi manufacturier est revenu à son niveau de... 1961 (selon Rexecode) ou du Royaume Uni et du Japon dont l'emploi industriel s'est contracté depuis 1996 d'environ 15 %.

Évolution de l'emploi total par grandes fonctions en France entre 1982 et 1999



Source: "Pour un rayonnement des métropoles françaises" - DATAR, 2003

3 S'il s'agit de dire que l'importance de l'industrie française dans le monde se réduit, la réponse est non.

La France est le cinquième pays industriel dans le monde et - sur longue période - **la "part" de marché de la France est restée à peu près stable** (le rapport entre la part du marché mondial de la France en 1999 et 1970 est égal à 0,96). Certes, la question n'est pas que quantitative et il faut tenir

compte des spécialisations de la France qui selon le CAE, occupe une position intermédiaire dans le champ des produits technologiques ("Compétitivité" - La documentation Française, Paris 2003).

Il reste que l'économie française est l'une des plus attractives du monde si on en juge par le flux des investissements directs étrangers (en 2002, deuxième pays "receveur" derrière la Chine - CNUCED).

4 Peut-être le terme "désindustrialisation" est-il impropre pour caractériser les mutations auxquelles sont exposés la plupart des pays développés ?

Certes, l'importance relative de certains secteurs traditionnels régresse mais d'autres activités se développent et maintiennent, malgré les gains de productivité, le niveau d'emplois. Du reste, l'appareil statistique utilise des nomenclatures, par construction, trop anciennes pour percevoir finement ces évolutions, au point de faire dire à R. Solow que "l'informatique se voit partout, sauf dans les statistiques"...

Mais, après tout, la mutation se résume, peut être arithmétiquement, par **plus d'emplois dans les services et moins d'emplois dans l'industrie** ?

5 Autrement dit, l'industrie est-elle nécessaire au développement économique et social de la France ? La réponse est oui...

...en raison de l'effet d'entraînement qu'exerce l'industrie sur l'ensemble des autres activités économiques.

On n'ignore évidemment pas la part que prennent les services dans la création de la valeur ajoutée en France, ni le processus d'externalisation des fonctions "tertiaires" de l'industrie qui rend les frontières entre l'industrie et les services extrêmement poreuses. De même, il est bien entendu que la qualité des services rendus aux entreprises, notamment industrielles, conditionne la compétitivité de ces dernières.

Il reste que **l'effet de levier des activités industrielles est plus élevé que celui des activités de services**. Au niveau (le plus) agrégé, le calcul des consommations intermédiaires des activités industrielles et "tertiaires" témoigne, en effet, que pour 1 € de production l'industrie consomme près de 0,70 € de produits intermédiaires contre "seulement" 0,40 € pour les services.

De plus, l'industrie participe à plus de 50 % des commandes passées à l'ensemble de l'économie française, qu'il s'agisse de celles passées à l'industrie (plus de 500 Mds € en 2001) ou de celles dédiées aux services (163 Mds€).

Consommations intermédiaires agrégées en 2001 (Unité : Mds d'Euros)

	Agriculture	Industrie	Services
Agriculture	11	34	3
Industrie	23	506	163
Services	4	163	403
Ensemble des consommations intermédiaires	38	703	569
Production totale	75	1 040	1 518
% des consommations intermédiaires la production totale	50,7 %	67,6 %	37,5 %

Source : Insee - Comptes nationaux (série longue)

Parmi les services les plus consommés par l'industrie on trouve, le conseil et l'assistance, les services opérationnels, les transports et, à un moindre degré, les services financiers et la recherche-développement. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir figurer les services aux tout premiers rangs des consommations intermédiaires de l'industrie.

Ainsi le conseil et les services opérationnels viennent, avec un total de 5,2 Mds € en 2001, aux 3^e et 4^e rangs des consommations des industries du secteur de la viande et du lait. De même, les services opérationnels constituent la plus importante dépense de l'industrie chimique en produits intermédiaires avec un total de plus de 4 milliards d'euros en 2001. Pour cette même activité, les achats de R&D s'élevaient à cette date à 1,4 Mds € et occupaient le 7^e rang des consommations intermédiaires.

Sans multiplier les exemples, il est aisé de constater **l'effet d'entraînement qu'exercent les activités industrielles**, à la fois sur les autres secteurs manufacturiers et sur la plupart des activités de services.

La question n'est pas de hiérarchiser, de séquencer les activités économiques selon leur nature industrielle ou tertiaire. Les processus d'externalisation ou de ré-internalisation des fonctions tertiaires des entreprises industrielles témoignent des stratégies d'organisation qui traversent l'ensemble du système productif. Du reste, les entreprises de services, elles-mêmes, externalisent aussi certaines de leurs propres fonctions tertiaires. Dans ces conditions, c'est l'agrégation de l'ensemble des activités, industrielles et tertiaires, qui concourt à la création de l'offre destinée à un marché final qui doit constituer l'objet de l'analyse. **Et c'est de la compétitivité de cet ensemble que dépend la croissance française.**

La France est-elle "possible" sans usine ? La réponse est non : Nous avons besoin d'une industrie diversifiée.

6 Dans ces conditions, qu'en est-il des délocalisations ?

Elles traduisent la redistribution des activités industrielles à travers le monde, en particulier le développement de capacités industrielles à bas coûts de main-d'œuvre dans les pays émergents. La France n'est, évidemment pas, le seul pays à enregistrer ce phénomène dont l'annonce fait grand bruit ! La plupart des pays développés font les frais de la concurrence que leur livrent les pays en développement.

Alors peut-on imaginer que cette redistribution planétaire se traduise par le maintien en France des seules activités industrielles à haute valeur ajoutée - en amont la R&D et la conception, en aval l'assemblage et la distribution - alors que les activités de production proprement dites se (dé) localiseraient dans les pays à bas coût ?

Il est difficile d'entrer dans un scénario où les savoir-faire scientifiques seraient déconnectés des savoir-faire techniques. Le potentiel de R&D ne se mesure-t-il pas aussi à l'aune des dépôts de brevets ?

Cependant, on ne peut ignorer que les délocalisations sont déjà à l'œuvre pour certaines activités "traditionnelles" comme, par exemple, certains segments de la filière textile et habillement.

L'élargissement des espaces de régulation (Alena, Mercosur, UE...) accentue la mobilité des entreprises au sein de chaque zone et avive les conditions d'une concurrence que les États ont plus de mal à contrôler par les moyens traditionnels de la politique économique.

7 Les délocalisations vont-elles se poursuivre en s'amplifiant ?

L'analyse des flux directs d'investissements entrants et sortants conteste la thèse selon laquelle les entreprises françaises se délocaliseraient de façon massive, tandis que le "site France" serait dédaigné par les capitaux étrangers (*"Compétitivité"* - CAE déjà cité).

Au fond, la question est de savoir si la redistribution des activités industrielles peut, ou non, donner naissance à des spécialisations européennes ? Pourra-t-on parler demain de l'industrie automobile européenne comme on le faisait hier pour la France ? Dès lors, si l'organisation de cette industrie à l'échelle de l'Europe élargie constitue une perspective consistante pour son avenir, elle ne manquera pas d'impacter de nombreux territoires français.

Mais, outre que, pour l'heure, ce phénomène n'est pas d'une ampleur telle qu'il se traduise dans les statistiques dont on dispose, **les pays en développement constituent aussi de nouveaux clients pour l'industrie française** et 1 € investi à l'étranger améliore la balance commerciale de la France de 12 centimes d'euro.

La question se pose plutôt, ou surtout, pour les activités à haute valeur ajoutée et à haut niveau technologique. Ici, la question est, si l'on peut dire, plus sérieuse car elle ne concerne pas, ou pas seulement, le jeu concurrentiel mais la capacité de R&D de l'industrie française et la qualité des emplois recherchés. S'agissant de la capacité scientifique et technologique, la France recule en restant stable ! Toujours au deuxième rang européen, mais avec un poids moins important qu'il y a quelques années comme le précisent les travaux de l'Observatoire des Sciences et techniques (OST).

Quant au profil des emplois recherchés par l'industrie, il faut s'attendre à ce que le niveau de technicité s'accroisse fortement dans les prochaines années. Par une sorte de contre-pied, on peut pronostiquer que, demain, les "OS" seront dans les services et les "cols blancs" dans l'industrie !

8 La parade existe-t-elle ?

L'émergence de l'économie de la connaissance accélère ce processus. Non seulement le progrès technique ne peut plus être considéré comme le résidu qui permet d'expliquer le processus de croissance au-delà de l'apport des "facteurs de production classiques" mais il apparaît comme un facteur de production dont la maîtrise peut résulter de **la mise en réseau des entreprises** elles-mêmes.

C'est la capacité d'innover et de rendre efficaces **les interactions entre la recherche et la production** qui **conditionnent la présence sur les marchés mondiaux**.

La plupart des groupes sont en réalité des grappes d'entreprises jouissant, dans le cadre d'une stratégie mondiale, d'une relative autonomie, notamment comptable, de marchés qui leurs sont propres, y compris comme "sous-traitants" d'une ou de plusieurs autres entreprises du même groupe, et bénéficiant, en réseau, de services communs du siège comme la gestion des ressources humaines ou encore de la recherche - développement. À eux seuls, ces groupes constituent des pôles d'activités dont la compétitivité résulte de la mise en réseau des entités qui les constituent.

Cette "innovation" organisationnelle conditionne désormais la compétitivité de l'ensemble des systèmes productifs, en particulier le tissu des PME-PMI dont on rappelle qu'il constitue, en France, l'essentiel du tissu économique.

L'un des enjeux auxquels est exposée l'économie française résulte bien de la diffusion de **cette forme d'organisation** dont on peut observer le développement **partout dans le monde** et quelles que soient les activités concernées.

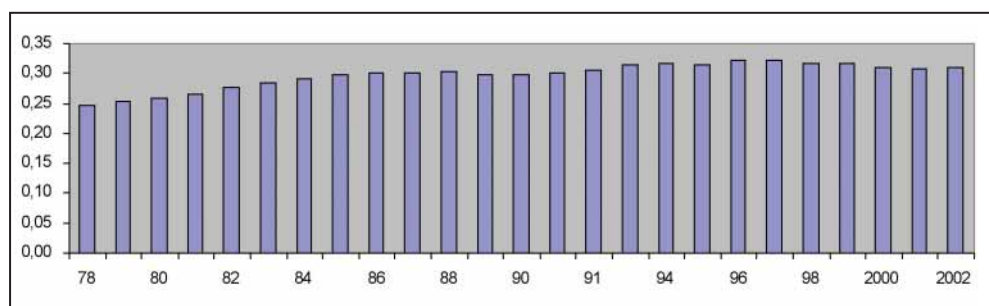
Les mutations que traverse, comme beaucoup d'autres, l'économie française troublent ainsi les certitudes d'hier.

Qui peut dire ce que sont, aujourd'hui ou ce que seront demain, les secteurs porteurs ? L'incertitude et - son corollaire - le risque se sont installés de façon significative dans la vie économique et sociale. En quarante ans, le rythme de la croissance française a été divisé par deux tandis que son instabilité était multipliée par trois... La mondialisation, le développement des échanges, l'importance accrue de la sphère financière, le rythme des innovations sont, parmi d'autres, des éléments de risque qui n'épargnent aucune activité économique, ni aucun territoire.

9 Ces mutations ont-elles des conséquences sur les grands équilibres français ?

Les transferts sociaux contribuaient ces dernières années à près du tiers à la formation du revenu brut des ménages et constituent, après les salaires (environ 60 %), le second poste de ressources des ménages français. On notera, du reste, qu'en une génération la part des transferts sociaux a augmenté passant d'environ 25 % à la fin des années soixante-dix à environ 30 % au début des années 2000.

Évolution de la part des transferts sociaux dans le revenu brut des ménages



Source : INSEE – Comptes de la Nation (série longue) – 2003

Bien entendu, les différences de structures démographiques (pyramide des âges, structure familiale) et de situations socio-économiques (chômage...) des régions françaises impactent très directement le poids de ces transferts dans les revenus bruts régionaux (allocations "chômage", allocations familiales, retraites...).

C'est ainsi que, selon une autre source (INSEE – "Revenu des ménages dans les régions" in INSEE Première, n° 436, mars 1996), l'importance des revenus de transfert varie en métropole entre 32,5 % pour l'Alsace et 44,2 % pour le Limousin ou même 47,1 % pour la Corse pour une moyenne de 36,1 % pour la France métropolitaine.

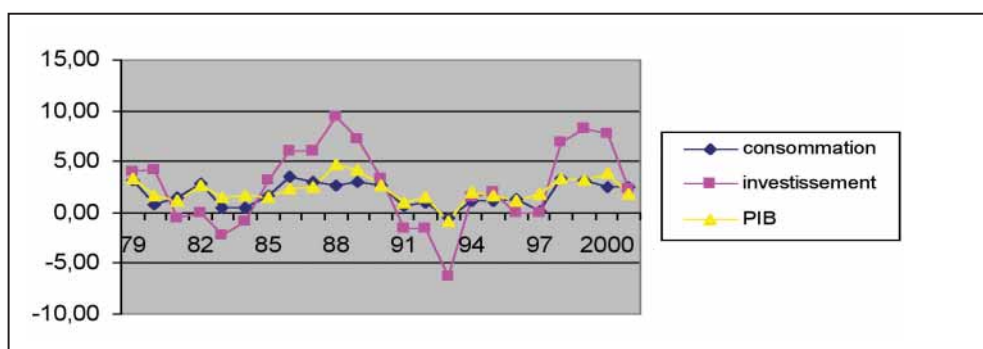
L'importance des revenus de transferts est liée à la consommation des ménages et au rôle de celle-ci dans la croissance française.

Dans les périodes de croissance faible, la consommation des ménages, qui est, en valeur, environ trois fois plus importante que l'investissement productif, constitue la variable de commande, le socle de la croissance économique générale. Les variations de l'investissement productif constituent, en quelque sorte, la contribution supplémentaire pour expliquer les périodes d'accélération ou de ralentissement de la croissance française.

Autrement dit, quelle que soit la phase conjoncturelle, la consommation des ménages, par son poids et son rythme d'évolution, constitue un élément stable et important de l'évolution économique générale.

Par voie de conséquence, les conditions présidant à la formation du revenu des ménages, dont les transferts sociaux expliquent une part significative, sont déterminantes dans le contexte national.

Évolution annuelle de la consommation des ménages, de l'investissement et du PIB entre 1978 et 2001



Source : Insee - Comptes de la Nation (série longue)

La part prise par les revenus de transferts dans le régime de la croissance française a pour contrepartie la nécessité de développer des activités créatrices de richesses.

Dans cette perspective, la politique d'aménagement du territoire doit contribuer à cet objectif en impulsant et en accompagnant une politique d'excellence, notamment dans le domaine industriel, qui doit viser les meilleurs standards de la spécialisation internationale en s'adossant à l'innovation et aux pôles de compétitivité de l'économie française.

10 Les territoires ont-ils leur mot à dire ?

Ces enjeux, nouveaux du fait de leur importance, ont conduit la DATAR à rechercher les conditions d'un mariage plus stable entre les entreprises et les territoires. L'une des voies qu'explore ce document est constituée par les réseaux d'entreprises. Le renforcement des liens entre les entreprises d'un même territoire et les dispositifs de formation et de recherche constitue une perspective à laquelle s'attachent de nombreux pays à travers le monde. La troisième partie de ce document est ainsi consacrée à présenter quelques exemples de politiques publiques conduites en vue de susciter et soutenir les réseaux d'entreprises. La France a encouragé de façon récente cette orientation. Il paraissait utile d'en faire un point dans la deuxième partie.

Mais, bien entendu, le réseau - s'il permet d'accroître la compétitivité des entreprises qui y participent en même temps qu'il crée une sorte "*d'affectio societatis*" entre les territoires et les agents économiques - ne constitue pas, tant s'en faut, le seule antidote à la désindustrialisation, ni le seul vecteur du développement.

En particulier, l'innovation et l'intégration à l'économie de la connaissance sont également de puissants facteurs de création de valeur. La deuxième partie de ce rapport vise à présenter les forces et les faiblesses des régions françaises au sein de l'Union Européenne avant son élargissement.

Si, comme chacun s'accorde à le penser, la capacité de recherche et de développement est un élément incontournable du développement économique et de la concurrence qui s'exerce entre les territoires, il est, alors, nécessaire d'apprécier le potentiel de la France, au moins, à l'échelle européenne. Les travaux commandés par la DATAR à l'Observatoire des Sciences et des Techniques (OST) fournissent des éléments d'appréciation utiles pour étalonner les régions françaises.

On l'aura compris, **la superposition des pôles de compétences scientifiques et techniques dont dispose la France au niveau européen et des réseaux d'entreprises, existants ou potentiels, constitue la piste que poursuit ce rapport.**

Mais, le succès du développement de cette stratégie est conditionné par l'analyse des forces et des faiblesses de l'économie française à laquelle s'attache la première partie de ce document.

1

désindustrialisation ou mutations industrielles ?

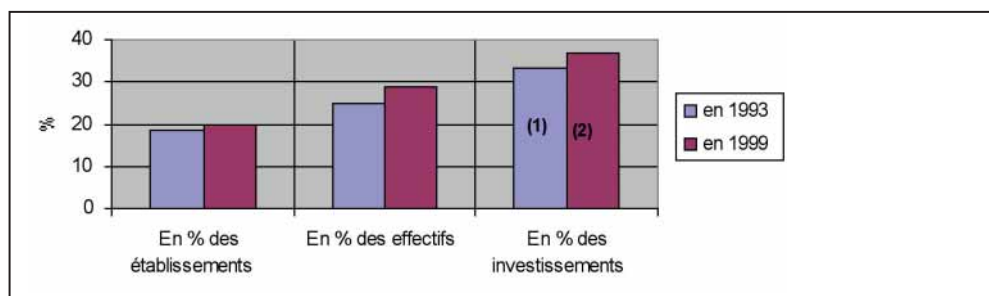


La désindustrialisation, présentée comme une menace pour l'économie de la France, constitue un thème récurrent du débat public.

Cette question, qui embarrasse le regard porté sur les forces et les faiblesses de l'économie française et sur son potentiel de croissance, se pose avec d'autant plus d'acuité qu'on attribue à l'élargissement prochain de l'Union européenne une menace pour l'équilibre des territoires dont l'économie, structurée autour d'industries de main-d'œuvre, est exposée à une concurrence par les coûts.

L'équation serait alors assez simple : la désindustrialisation renforcée par un fort mouvement de délocalisation auquel s'ajouterait le rachat des plus beaux fleurons de notre économie à travers le mouvement de fusion-acquisition conduirait les chefs d'entreprises, nos meilleurs étudiants et chercheurs à fuir le territoire, la France devenant alors une sorte de parc de loisirs...

20 % du capital social des établissements français sont détenus par des sociétés étrangères



Source : Insee - La France et ses régions - (1) en 1992 - (2) en 1998

Cette question revêt également un caractère important au regard de la stratégie visant à développer et à faire émerger des pôles de compétitivité en France. S'agit-il d'une stratégie défensive dont l'objectif serait de tenter de contrecarrer la prochaine vague de délocalisation de pans entiers de l'appareil industriel national ? S'agit-il, au contraire, d'une stratégie offensive visant à conforter la place, déjà consistante, de l'industrie française - et par voie de conséquence de l'économie française dans son ensemble - dans le monde ; c'est-à-dire, finalement, à organiser le face à face perpétuel des forces économiques aux enjeux de la concurrence ?

I Parler plutôt de mutations industrielles que de désindustrialisation

En une génération, la structure de l'économie française s'est profondément modifiée. Le poids de l'agriculture a été divisé par plus de deux et celui des services a augmenté de 50 %.

Si le début du XX^e siècle a été marqué par l'exode rural vers l'industrie, le début du XXI^e siècle pourrait bien être caractérisé par l'exode industriel vers les activités tertiaires.

Évolution de l'emploi par grands secteurs d'activités entre 1978 et 2002 (Unité : Milliers)

	1978	%	2002	%
Agriculture	2 063,5	9,4 %	978,3	3,9 %
Industrie	5 275,7	24 %	3 742,6	15 %
Énergie	266,5	1,2 %	223,1	0,9 %
Construction	1 910,8	8,7 %	1 493,9	6,0 %
Commerce	2 953,2	13,4 %	3 461,3	13,9 %
Services	9 551,6	43,4 %	15 025,4	60,3 %
Ensemble	22 021,3	100 %	24 924,6	100 %

Source : Insee - Série longue

L'approche globale ne permet pas de conclure avec assurance à une brutale désindustrialisation de l'économie française.

Ainsi, en une génération (1978-2002), l'industrie française a "perdu" plus de 1,5 million d'emplois et enregistre un recul de 30 % de ses effectifs entre 1978 (5,2 millions d'emplois) et 2002 (3,7 millions). Dans le même temps, phénomène connu, l'emploi dans les services progresse de 2,8 millions d'où résulte l'essentiel de la progression totale de l'emploi en France.

Évolution de l'emploi entre 1978 et 2002 (Unité : milliers)

	1978	%	2002	%	Évolution
Agriculture	2 063,5		978,3		- 1 085,2
Industrie ⁽¹⁾	5 275,7	24 %	3 742,6	15 %	- 1 533,1
Services marchands	3 070,2	14 %	5 934,7	24 %	+ 2 864,5
dont services aux entreprises	1 614	7 %	3 546,2	14 %	+ 1 932
Ensemble	22 021,3	100 %	24 924,6	100 %	+ 2 903,3

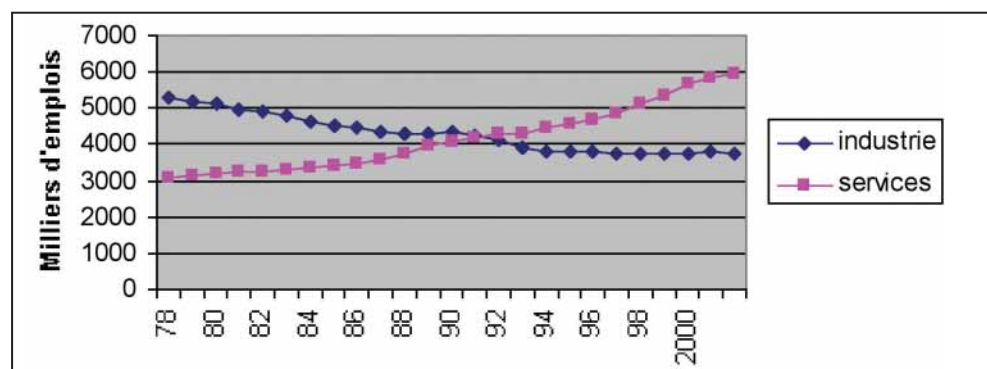
Source : INSEE - ⁽¹⁾ hors énergie

On assiste sur cette période à une sorte de chassé-croisé entre les services et l'industrie : en 2002 l'industrie pèse ce que pesaient les services en 1978 : 15 %.

Il convient, toutefois, de relativiser le recul de l'emploi industriel en France :

- non seulement, les entreprises industrielles ont transféré vers le "tertiaire" des fonctions qu'elles assuraient : services généraux, comptabilité, entretien et maintenance, logistique, recouvrement des créances...
- mais, de plus, elles ont eu un recours massif à l'intérim : ces emplois sont passés au cours des années quatre-vingt-dix d'un effectif de 150 000 à plus de 300 000. La réintégration de ces emplois dans les effectifs industriels changerait, mécaniquement, l'importance des pertes d'emplois dans le secteur manufacturier, mais affecterait, également à la baisse, le niveau et la croissance de la productivité apparente du travail (L. Gonzalez - "L'incidence du recours à l'intérim sur la mesure de la productivité du travail des branches industrielles" - Économie et Statistique N° 357-358 - 2002).

Évolution de l'emploi de l'industrie et des services entre 1978 et 2001



Source : Insee - Comptes nationaux (série longue) - 2003

Il reste, cependant, qu'à l'aune de l'emploi et de son évolution, il apparaît fondé de diagnostiquer un

processus de désindustrialisation. Ce que conteste l'analyse de la contribution de l'industrie à la création de la richesse nationale.

En effet, la part de l'industrie et des services est à peu près stable sur la période 1978 – 2002, autour de 20 % de la valeur ajoutée en volume.

Bien entendu, le niveau global de l'analyse occulte des redistributions sectorielles importantes. Cependant, depuis la fin des années soixante-dix, l'industrie a, à peu près, conservé son importance relative dans l'économie nationale.

Évolution de la valeur ajoutée (en volume) entre 1978 et 2002 (Unité : Milliards d'euros – Base 1995)

	1978	%	2002	%
Agriculture	26,7	3,6 %	39	3,1 %
Industrie ⁽¹⁾	148,6	20,1 %	243,6	19,5 %
Services marchands	146,3	19,8 %	268,7	21,5 %
<i>dont services aux entreprises</i>	<i>83,9</i>	<i>11,8 %</i>	<i>199,6</i>	<i>15,9 %</i>
Ensemble	737,9	100 %	1 251,8	100 %

Source : INSEE – ⁽¹⁾ hors énergie

L'industrie : un important effet d'entraînement

Si cette quasi-stabilité masque de profondes évolutions sectorielles sur la période, elle permet, néanmoins, de relativiser l'importance du processus de désindustrialisation qui affecte la France, comme d'autres pays européens, voire moins que d'autres pays comme, par exemple la Grande Bretagne.

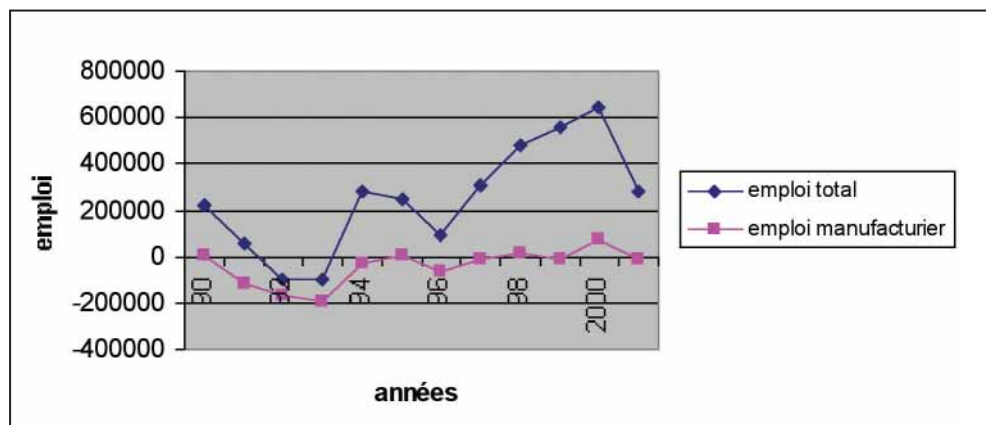
De plus, cette question ne peut être abordée en ignorant l'importance des gains de productivité et, consécutivement, la baisse des prix relatifs des produits industriels, ni les processus d'externalisation des activités jugées périphériques au "cœur de métier".

Cette question est, bien sûr, centrale pour évaluer la place de l'industrie dans l'économie française. Selon le Minefi, le poids de l'industrie mesuré en valeur décroît de 29 % en 1980 à près de 20 % en 2002. Cependant, la place de l'industrie ne se mesure pas seulement par son poids en termes d'emplois ou de valeur ajoutée. Son effet d'entraînement doit être également apprécié à partir de ses consommations intermédiaires. Ainsi, pour une production industrielle de 100 €, 70 € sont dépensés en achats de biens et services, dont 50 €, précisément, de produits industriels et de l'ordre 15 € de services marchands. On comprend, à l'importance et à la diversité de ces proportions, que la question de la désindustrialisation ne résulte pas simplement du poids de l'industrie elle-même.

En effet, ces phénomènes d'entraînement sur le reste du tissu économique amplifient, notamment au niveau local, les évolutions constatées de l'appareil industriel.

Entre 1989 et 2001, dans toutes les régions les pertes d'emploi dans l'industrie ont été plus que compensées par les créations dans les autres secteurs : ainsi dans le Nord-Pas-de-Calais la perte de 40 000 salariés industriels au cours de cette période n'a pas empêché une progression de l'emploi régional de 180 000, soit un rythme de croissance égal à la moyenne nationale. Ce mouvement est aussi particulièrement marqué en Île-de-France qui a enregistré un solde net favorable de plus de 400 000 emplois malgré une chute considérable de ses effectifs industriels (250 000 emplois qui

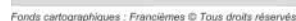
Évolution annuelle de l'emploi total et manufacturier



Evolution de l'emploi entre 1989 et 2001 par région

	Industrie manufacturière			Emploi total		
	emploi 2001	effectifs	% annuel	emploi 2001	effectifs	%annuel
Île-de-France	563 722	-257 678	-3,1	5 122 662	413 526	0,7
Champagne-Ardenne	106 268	-21 028	-1,5	483 182	36 191	0,7
Picardie	148 433	-27 602	-1,4	615 739	66 349	1,0
Haute-Normandie	142 099	-17 564	-1,0	645 207	67 759	0,9
Centre	192 637	-23 989	-1,0	898 212	110 069	1,1
Basse-Normandie	96 462	-15 234	-1,2	495 367	56 733	1,0
Bourgogne	124 531	-11 530	-0,7	577 317	67 073	1,0
Nord-Pas de Calais	262 807	-43 125	-1,3	1 337 844	183 251	1,2
Lorraine	167 633	-26 963	-1,2	794 643	69 908	0,8
Alsace	164 351	-8 481	-0,4	683 672	100 784	1,3
Franche-Comté	117 707	-11 467	-0,8	414 956	58 272	1,3
Pays de la Loire	279 946	15 013	0,5	1 231 934	263 246	2,0
Bretagne	197 051	20 069	0,9	1 050 572	231 861	2,1
Poitou-Charentes	104 787	-956	-0,1	571 446	114 288	1,9
Aquitaine	151 653	-6 385	-0,3	1 031 796	172 237	1,5
Midi-Pyrénées	146 585	-1 520	-0,1	911 252	170 194	1,7
Limousin	46 441	-3 886	-0,7	248 154	29 306	1,1
Rhône-Alpes	472 687	-33 121	-0,6	2 185 738	310 417	1,3
Auvergne	100 036	-9 083	-0,7	453 808	60 480	1,2
Languedoc-Roussillon	68 861	-1 750	-0,2	715 067	144 964	1,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	154 450	-19 222	-1,0	1 539 827	244 854	1,5
Corse	4 120	137	0,3	83 070	18 100	2,1
Total	3 813 267	-505 365	-1,1	22 091 465	2 989 862	1,1

Évolution de l'emploi salarié (entre 1989 et 2001)



Source des données : INSEE



Exemple : Total France métropolitaine

Effectifs de l'industrie manufacturière

En conclusion, l'évolution de l'industrie – stabilité en volume et décroissance en valeur du poids de l'industrie – traduit plus une mutation d'ensemble du système productif national, plus une transformation en profondeur de la chaîne de valeur, qu'une perte de substance industrielle.

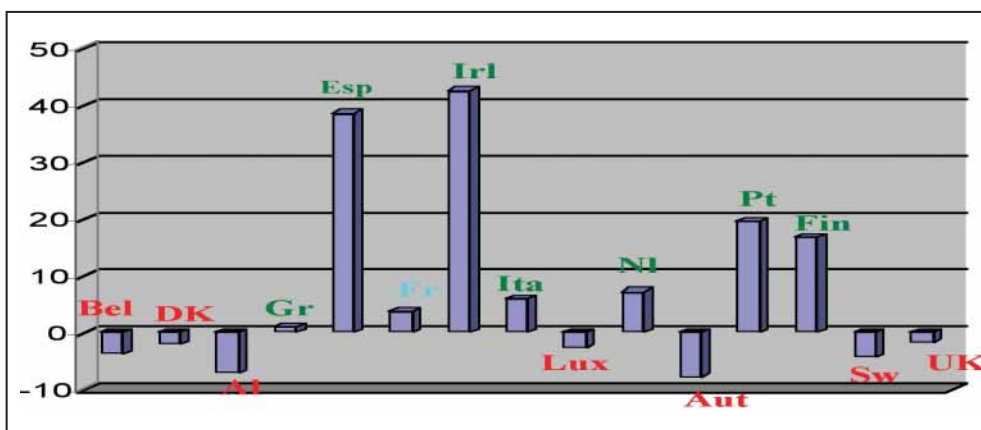
Il serait périlleux de conclure avec assurance sur un repli général de l'industrie en France, ce d'autant que tous les secteurs d'activités et tous les territoires ne sont pas affectés de la même manière par ce repli.

II Évolution des effectifs industriels en France et en Europe...

La plupart des pays développés de l'Union Européenne ont enregistré un repli de l'emploi industriel sur la période récente.

Cependant, entre 1995 et 2001 (période pour laquelle des informations comparables sont disponibles), la progression des effectifs industriels a été plus rapide en France (+3,7%) que dans l'ensemble de l'UE-15 (+3,1%).

Évolution de l'emploi industriel entre 1995 et 2001 dans les pays de l'UE-15



Ainsi qu'on peut le constater, sur la période analysée, la France a enregistré une augmentation de l'emploi industriel là où le Royaume Uni et, surtout, l'Allemagne affichaient un recul, respectivement, de près de 2 % et plus de 7 % de leurs emplois.

Parmi les pays qui ont bénéficié, comme la France, d'une évolution favorable, on doit noter les progressions spectaculaires de l'Irlande (+43%) et de l'Espagne (+38%) en seulement cinq ans. À un degré moindre, la progression a été importante pour le Portugal (+19%) et la Finlande (+17%). Pour

l'essentiel, les plus fortes augmentations ont donc été enregistrées les pays dont le poids économique est, à l'exclusion de l'Espagne, assez faible au sein de l'Union Européenne.

Évolution de l'emploi, importance relative de l'industrie et poids économique de chaque pays de l'UE-15 en 2001

	Évolution de l'emploi entre 1995 et 2001 (en % sur la période)	Importance relative de l'industrie (%VA industrielle/ VA totale)	Poids de chaque pays dans l'UE-15 (%VA totale de chaque pays dans la VA totale de l'UE-15)
Autriche	-7,9	23,1	2,4
Allemagne	-7,1	24,3	23,1
Suède	-4,4	23,5	2,7
Belgique	-3,9	21,2	2,8
Luxembourg	-2,7	10,8	0,3
Danemark	-2,2	20,8	1,9
UK	-1,8	19,9	18,0
Grèce	0,9	14,2	1,5
France	3,7	19,3	16,5
Italie	5,9	22,4	13,9
Pays Bas	7,1	18,9	4,8
Finlande	16,7	25,8	1,5
Portugal	19,4	20,7	1,4
Espagne	38,4	19,3	7,7
Irlande	42,3	34,1	1,4

Source : Eurostat

Pour autant, il est difficile de tirer de ce constat une règle au terme de laquelle la progression de l'emploi industriel serait liée à la taille économique des pays de l'Union. L'Autriche, la Suède, le Royaume Belge, le Danemark sont des exemples qui infirmeraient cette "règle".

De même, il serait périlleux de rechercher dans le niveau d'industrialisation atteint par les pays de l'Union une explication de l'évolution de l'emploi, en tous les cas sur la période analysée. Le poids de l'industrie dans l'économie allemande est comparable à celui de l'Italie (24,3 % contre 22,4 %) alors que ces deux pays enregistrent des évolutions opposées (-7 % contre + 6 %). Il en va de même pour le Royaume Uni et les Pays Bas.

Les investissements internationalement mobiles ne constituent pas le principal facteur d'évolution de l'emploi industriel

On peut, également, s'interroger sur l'impact des investissements internationalement mobiles quant à l'évolution de l'emploi, notamment dans l'industrie. Le baromètre réalisé par Ernst & Young pour les années 2001 et 2002 ne permet pas de constater une relation consistante entre le nombre des implantations étrangères et l'évolution de l'emploi.

Implantations totales et industrielles en 2001 et évolution de l'emploi industriel en 2001 en Europe

	Nombre d'implantations en 2001	Nombre d'implantations industrielles en 2001	Évolution de l'emploi industriel en 2001
Royaume Uni	388	117	-1 %
France	253	162	+1,5 %
Allemagne	154	55	-1,7 %
Espagne	122	86	+5,8 %
Belgique	73	40	+7 %
Suède	70	inférieur à 33	+2,5 %
Pays Bas	60	"	+3,5 %
Irlande	51	"	+4,4 %
Autriche	44	"	-1,9 %
Portugal	32	"	-0,7 %
Italie	29	"	+1,9 %

Source : Ernst & Young - Baromètre 2003

Ainsi qu'on peut le voir, le Royaume Uni a bénéficié de plus d'implantations industrielles que, pratiquement, l'Allemagne, l'Espagne et la Belgique réunies, tout en enregistrant un recul de l'emploi industriel alors que le Royaume Belge et l'Espagne bénéficiaient d'une forte progression des effectifs. Il est, bien entendu, difficile de porter un jugement définitif sur la réalité de l'impact des investissements étrangers sur l'évolution de l'emploi industriel à partir de l'analyse des chiffres d'une seule année. À tout le moins, on peut affirmer que si cette relation existe, elle n'a pas joué en 2001...

De même, les séries dont on dispose sur plus longue période s'agissant des flux cumulés des investissements directs à destination des pays de l'OCDE, ne sont pas d'un plus grand secours. Ce d'autant que la très grande majorité de ces "investissements" est en réalité constituée par des flux financiers liés à des opérations de fusion-acquisitions et ne concerne pas seulement l'industrie, même si, selon l'Agence Française des Investissements Internationaux, l'évolution des IDE et des investissements "green field" en France sont comparables.

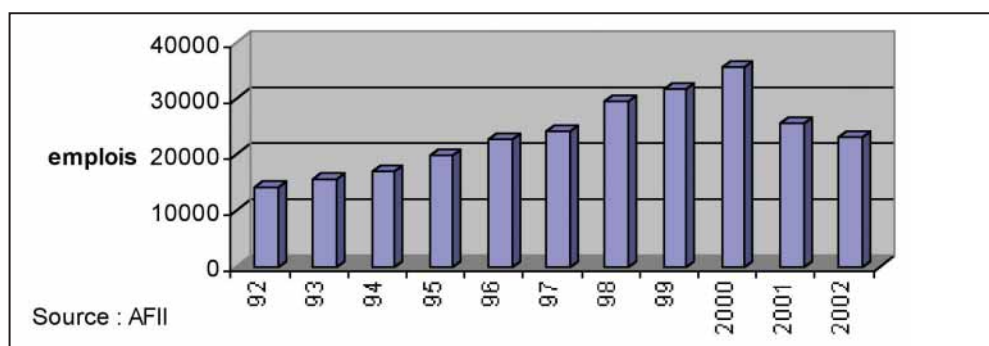
Flux des investissements directs entre 1993 et 2002 et évolution de l'emploi industriel en Europe

	Flux cumulés des investissements entre 1993 et 2002 (en Mds \$)	Évolution de l'emploi industriel entre 1995 et 2001 (en %)
Royaume Belge/Luxembourg	682,4	-3,9 / -2,7
Danemark	88,9	-2,2
Allemagne	393,8	-7,1
Grèce	9,3	0,9
Espagne	152,7	38,4
France	322,4	3,7
Irlande	97,2	42,3
Italie	73,3	5,9
Pays Bas	272,5	7,1
Autriche	36,3	-7,9
Portugal	28,7	19,4
Finlande	45,2	16,7
Suède	167,9	-4,4
Royaume Uni	484,5	-1,8

Source : OCDE - "Tendances et évolutions récentes de l'investissement direct étranger" juin 2003

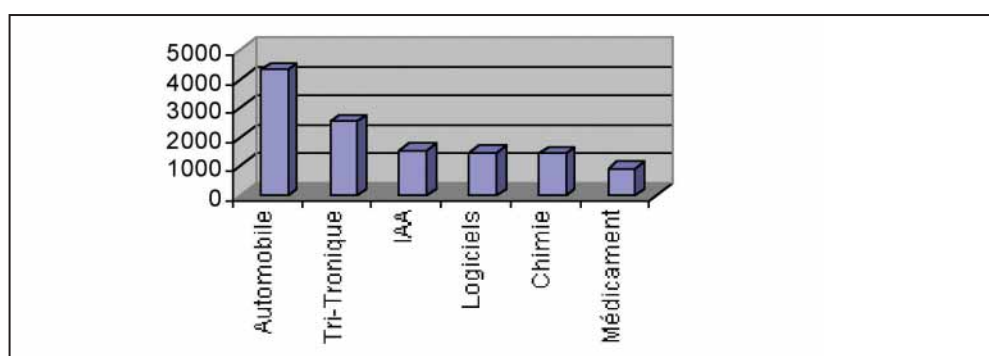
Pour autant, on ne peut pas nier que les créations d'emplois liées aux projets d'implantations étrangères en France - et dont le taux de réalisation effective est, selon l'AFII, de l'ordre de 90 % - aient eu un impact positif sur l'évolution de l'emploi en France.

Emplois annoncés par les investisseurs internationaux



Pour ne prendre que les activités les plus concernées par les investissements étrangers en 2002, on peut observer que c'est le secteur de la construction automobile et des équipementiers qui a fait l'objet des "promesses" d'emplois les plus importantes.

Emplois annoncés par les investisseurs internationaux



Finalement, comparée aux autres pays de l'Union Européenne, l'évolution de l'emploi industriel ne traduit pas un processus de désindustrialisation massif et/ou spécifique à la France, même si dans les évolutions constatées depuis 2002 se mêlent des considérations conjoncturelles liées au retournement économique de l'année 2001 et des aspects plus structurels qui traduisent, pour partie, la poursuite du désengagement de la plupart des pays européens des secteurs manufacturiers les plus traditionnels et, pour une autre partie, des stratégies d'implantations à l'étranger, voire de délocalisation.

Trois générations industrielles ?

L'analyse de l'évolution des effectifs salariés des secteurs industriels (NES 36) entre 1989 et 2001 conduit à distinguer trois groupes de secteurs :

- **Une forte baisse : textile, bois, métallurgie.** Ce premier groupe est constitué des activités industrielles dont l'évolution des effectifs a été significativement moins favorable que celle de l'ensemble de l'industrie qui a enregistré une diminution moyenne annuelle de l'emploi d'environ 1,1 % sur cette période.

On trouve dans ce groupe des activités manufacturières "traditionnelles" comme le textile - cuir - habillement, l'industrie du bois ou encore la métallurgie. Ce premier groupe d'activités, qui représentait environ 1,9 million de salariés en 1989, a enregistré un recul de 25 % de l'emploi correspondant à un recul de près de 500 000 emplois sur la période.

Emploi industriel par secteur : évolution 1989-2001 et 2001-2003 - Groupe I

Secteurs d'activités (NES 36)	Évolution annuelle moyenne 1989 à 2001		Évolution annuelle moyenne 2001 à 2003	Effectifs au 30 septembre 2003
	En %	Effectifs	Effectifs	
Habillement-Cuir	-6,70 %	-11 800	-10 000	106 600
Équipement du foyer	-2,10 %	-4 800	-10 000	201 500
Navale, aéronautique, ferroviaire	-2,30 %	-3 600	-3 500	142 800
Produits minéraux	-2,10 %	-3 800	-3 600	166 100
Textile	-3,70 %	-4 800	-7 500	100 200
Bois-papier	-1,70 %	-3 100	-4 600	174 300
Métallurgie	-1,10 %	-5 100	-14 900	436 900
Combustibles et carburants	-6,40 %	-3 000	-2 000	31 000
Ensemble	-2,60 %	-40 000	-56 300	1 359 400
Ensemble industrie	-1,10 %	-42 800	-99 000	3 978 400

Source : DARES, INSEE, UNEDIC (décembre 2003)

Comme on peut le constater, en dehors du secteur de la production de combustibles, les plus fortes baisses concernent les secteurs du textile et du cuir-habillement. Ces activités sont exposées à une forte concurrence des pays à faible coût de main-d'œuvre, en particulier de la Chine, de la Corée du sud, de Taïwan, de l'Inde mais également, de la Turquie ou encore du Pakistan.

Ces évolutions à la baisse ne sont pas une spécificité française. Ainsi l'Allemagne (-176 000 emplois, soit -41 % entre 1994 et 2002), le Royaume Uni (- 276 000, soit - 60 % entre 1989 et 2002), l'Italie (-173 700, soit -19 % entre 1989 et 2001) et l'Espagne (- 111 800, soit - 29 % entre 1993 et 2001) ont enregistré de fortes diminutions d'emplois dans le secteur du textile, de l'habillement et du cuir.

Bien qu'il ne soit pas possible de comparer terme à terme les effectifs issus de l'INSEE et ceux estimés par la Dares (estimations trimestrielles corrigées des variations saisonnières) pour la fin septembre 2003, il semble que la baisse de l'emploi se soit accélérée pour l'ensemble de la filière textile entre la fin 2001 et le troisième trimestre 2003, alors qu'elle se serait stabilisée dans l'habillement et le cuir.

C'est, cependant, pour la métallurgie que l'inflexion est la plus sensible puisque sur le rythme de baisse enregistrée depuis de 2002 est près de trois fois supérieur à ce qu'il était depuis 1989.

Ici, à part l'Espagne qui a enregistré une forte augmentation de l'emploi (+114 000 emplois entre 1993 et 2001, soit + 38,5 %), les autres grands pays européens ont vu leurs effectifs chuter. L'Allemagne a perdu près de 120 000 emplois (-11 %) entre 1994 et 2002, l'Italie environ 44 000 emplois (-5,4 %) entre 1995 et 2001, le Royaume Uni 231 000 emplois (-34 %) entre 1989 et 2002.

On peut, également, observer que, si au cours des années quatre-vingt-dix, la baisse de l'emploi dans ces secteurs "expliquait" la quasi-totalité de la chute des effectifs salariés de l'industrie française, il n'en va pas de même depuis 2002. Depuis cette date, en effet, l'évolution de ces secteurs n'intervient que pour environ 60 % du total de la baisse estimée par le Ministère du Travail.

→ **Une baisse plus légère pour l'automobile, la chimie et l'édition :** le deuxième groupe d'activités enregistre également une baisse des effectifs, mais, cette fois, moins importante que celle qui caractérise l'industrie française dans son ensemble. Ce groupe, qui rassemblait environ 1,66 million de salariés en début de période, a enregistré une perte d'environ 100 000 emplois entre 1989 et 2001.

Les activités les plus affectées par la baisse de l'emploi sont l'automobile (-27 000 emplois) et le secteur de l'imprimerie et de l'édition (-22 000 emplois).

Les autres pays européens sont dans l'ensemble dans une position similaire, voire pour l'automobile et la chimie, dans une situation moins favorable que la France. Certes, l'Allemagne et l'Espagne ont enregistré une progression significative dans le secteur de l'automobile avec, respectivement, une augmentation de 5 % (+50 000 emplois entre 1994 et 2002) et de 14 % (+19 800 emplois entre 1993 et 2001).

Cependant, l'Italie (-76 400 emplois entre 1989 et 2001, soit -21 %) et plus encore le Royaume Uni (-123 000 emplois entre 1989 et 2002, soit -25 %) ont vu les effectifs diminuer bien plus que ceux de la France (environ -27 000 entre 1989 et 2001, soit -0,8 %).

De même, dans la chimie la situation française apparaît finalement moins mauvaise que celle de ses principaux partenaires (-22 000 entre 1989 et 2001, soit -0,6 %). Avec une réduction de 105 000 emplois, l'Allemagne - dont la chimie constitue l'un de ses fleurons - a vu ses effectifs chuter d'environ 17 % entre 1994 et 2002.

L'Italie et les Pays Bas sont dans une situation similaire (-30 700 emplois, soit -10 %, entre 1989 et 2001 pour l'Italie et - 16 400 emplois, soit -19 %, pour les Pays Bas entre 1993 et 2001). Quant au secteur de la Chimie au Royaume Uni, il a perdu plus du quart de ses effectifs (- 27 %) entre 1989 et 2002.

Comparée à ces pays, l'évolution des effectifs de ce secteur en France apparaîtrait presque... favorable !

Emploi Industriel par secteur : Évolution 1989-2001 et 2001-2003 - Groupe II

Secteurs d'activités (NES 36)	Évolution annuelle moyenne 1989 à 2001		Évolution annuelle moyenne 2001 à 2003	Effectifs au 30 septembre 2003
	En %	Effectifs	Effectifs	
Équipements mécaniques	0,30 %	-1 400	-8 900	425 700
Équipements électriques et électroniques	0,50 %	-1 100	-10 000	220 800
Chimie, caoutchouc, plastiques	-0,60 %	-1 900	-7 300	342 700
Automobile	-0,80 %	-2 200	-3 400	293 400
Imprimerie, édition	-0,90 %	-1 900	-7 500	203 500
Ensemble	-0,60 %	-8 500	-37 400	1 486 100

Source : DARES, INSEE, UNEDIC (Décembre 2003)

Dans les mêmes conditions que précédemment, on peut observer une forte inflexion dans l'évolution de l'emploi depuis 2001. Pour l'ensemble de ces secteurs, la diminution des effectifs salariés est en moyenne quatre fois plus importante entre le premier trimestre 2002 et le troisième trimestre 2003 qu'entre 1989 et 2001. Deux secteurs sont particulièrement touchés par le recul de l'emploi salarié sur la période récente : la mécanique dont le rythme annuel de décroissance est six fois supérieur à celui enregistré depuis 1989 (environ - 9 000 emplois contre 1 500) et le secteur des équipements électriques et électroniques pour lequel le rythme annuel est sur les sept derniers trimestres environ neuf plus élevé qu'au cours des années quatre-vingt-dix.

Si la France figure parmi les leaders mondiaux (USA, UK, Allemagne, Japon) pour les activités liées à l'électronique professionnelle et à la défense, la saturation du marché du matériel informatique et la concurrence par les coûts des pays asiatiques (Chine, Thaïlande, Malaisie, Corée...), voire, en Europe, de l'Irlande dans le domaine des équipements d'émission et de transmission (mobiles, consoles de jeux...) a conduit à un mouvement de restructuration et de délocalisation important qui explique en grande partie la dégradation de l'emploi au cours de la période récente.

Dans l'ensemble, même si la conjoncture de l'emploi a eu tendance à se dégrader, l'inflexion enregistrée par le secteur de l'automobile est de plus faible ampleur. Cette évolution résulte, en partie, des performances enregistrées par la France en 2001. Alors que le marché mondial avait enregistré une baisse de 3,5 % (USA à - 11 %), les constructeurs français ont bénéficié d'une croissance (la plus élevée depuis 11 ans) fortement " tirée " par le développement des exportations, notamment vers les pays émergents comme la Chine. La bonne tenue de ce secteur a eu, évidemment, un effet très positif pour les équipementiers et l'ensemble des activités associés à la demande du secteur (on estime les emplois induits par l'automobile à environ 2,6 millions, soit 10 % de la population active).

- **En hausse, l'agroalimentaire, la pharmacie, la parfumerie...** Le troisième groupe d'activités se caractérise par une évolution "plutôt" positive des effectifs salariés entre 1989 et 2001.

Ce groupe est composé de quatre secteurs : les industries agricoles et alimentaires, la pharmacie et la parfumerie, les composants électriques et électroniques et la production d'énergie (eau, gaz et électricité). Ensemble, ces secteurs regroupaient 1,08 million de salariés en 1989 et environ 1,14 million en 2001, enregistrant ainsi une progression de près de 60 000 emplois en 11 ans, soit + 5,3 % d'augmentation là où l'ensemble de l'emploi industriel reculait de 1,1 %.

Les hausses les plus significatives ont été enregistrées par les industries agricoles et alimentaires (de 552 000 en 1989 à près de 580 000 en 2001) et l'industrie des composants électriques et électroniques (de 176 000 en 1989 à 201 000 en 2001).

Quant aux secteurs de la pharmacie, de la parfumerie et de l'énergie (eau, gaz, électricité) les effectifs sont restés à peu près stables sur la période.

Emploi Industriel par secteur : Évolution 1989-2001 et 2001-2003 - Groupe III

Secteurs d'activités (NES 36)	Évolution annuelle moyenne 1989 à 2001		Évolution annuelle moyenne 2001 à 2003	Effectifs au 30 septembre 2003
	En %	Effectifs	Effectifs	
IAA	0,40 %	2 300	1 900	584 700
Pharmacie parfumerie	0,60 %	n.s.	1 500	150 100
Composants électriques et électroniques	1,20 %	2 100	-16 000	190 900
Eau, gaz, électricité	0,20 %	n.s.	-2 700	206 800
Ensemble	0,50 %	4 800	-15 000	1 132 500

Source : DARES, INSEE, UNEDIC (Décembre 2003)

Si, malgré la crise, les industries agricoles et alimentaires ont continué à créer des emplois en 2002 et 2003, la progression a été significativement ralentie et l'évolution s'est inversée pour l'industrie des composants.

Après une année 2000 assez exceptionnelle portée par la forte croissance de la téléphonie mobile, ce secteur a connu un recul brutal. Les industriels des semi-conducteurs ont, en effet, enregistré en 2001 la plus mauvaise année de leur développement avec une baisse du marché mondial de l'ordre de 30 % et des surcapacités de production liées aux investissements importants qu'ils avaient réalisés en 1999 et 2000. Cette conjoncture explique l'inversion de tendance enregistrée depuis la fin 2001 en ce qui concerne l'évolution des effectifs salariés.

Le poids des adaptations structurelles

Comme on peut le constater, le recul de l'emploi industriel en France n'est pas – sur la période analysée – d'une ampleur telle comparée aux autres pays européens qu'il induise un constat assuré de désindustrialisation massif.

	Groupe I	Groupe II	Groupe III
Dégradation importante du niveau de l'emploi depuis 2002	Équipement du foyer Métallurgie Textile Bois-Papier	Mécanique Équipements électriques et électroniques Chimie-Caoutchouc-Plastique Imprimerie-édition	Composants électriques et électroniques Eau-Gaz-Électricité
Quasi stabilité ou faible évolution depuis 2002	Navale-aéronautique-ferroviaire Habillement-Cuir Combustibles-Carburants Produits minéraux	Automobile	IAA Pharmacie-Parfumerie

En comparant les rythmes d'évolution sectorielle entre 1989 et 2001, d'une part, et depuis 2002, d'autre part, il est permis d'identifier les secteurs pour lesquels on enregistre depuis plusieurs années une forte diminution de l'emploi salarié qui résulte pour partie des innovations de process économes en main-d'œuvre et pour partie, notamment pour les activités de l'habillement et du cuir, d'une vive concurrence, en particulier des pays émergents à faible coût de main-d'œuvre. Cette évolution peut traduire un processus de désindustrialisation engagé depuis de nombreuses années.

D'autres secteurs comme la pharmacie, l'agroalimentaire ou l'automobile ont mieux résisté sur la période analysée.

Cependant, la question se pose, surtout, pour les secteurs pour lesquels l'évolution tendancielle de l'emploi pouvait traduire un effort d'amélioration de la productivité dans le cadre de la compétition mondiale et qui depuis la fin de l'année 2001 enregistrent une très nette dégradation de l'emploi. S'agit-il du déclenchement d'un processus de désindustrialisation amplifié par des délocalisations vers des pays à faibles coûts ou d'une contraction conjoncturelle liée à la crise que traverse l'économie française depuis la fin 2001 ?

Il est, évidemment, difficile de répondre avec certitude à cette question. Néanmoins, deux grandes catégories d'activités peuvent être identifiées :

- Celles pour lesquelles on peut penser que les évolutions de l'emploi traduisent "plutôt" une adaptation structurelle des entreprises résultant des mutations techniques et de l'évolution conjoncturelle de leurs marchés et pour lesquelles les principaux compétiteurs sont des pays développés. Sous réserve d'inventaire, on trouverait, ici, la mécanique, les équipementiers électriques et électroniques, la filière Chimie-Caoutchouc-plastique et de l'imprim-

merie et du bois-papier (avec dans ce dernier cas, l'apparition de la Chine, de la Malaisie et de l'Indonésie).

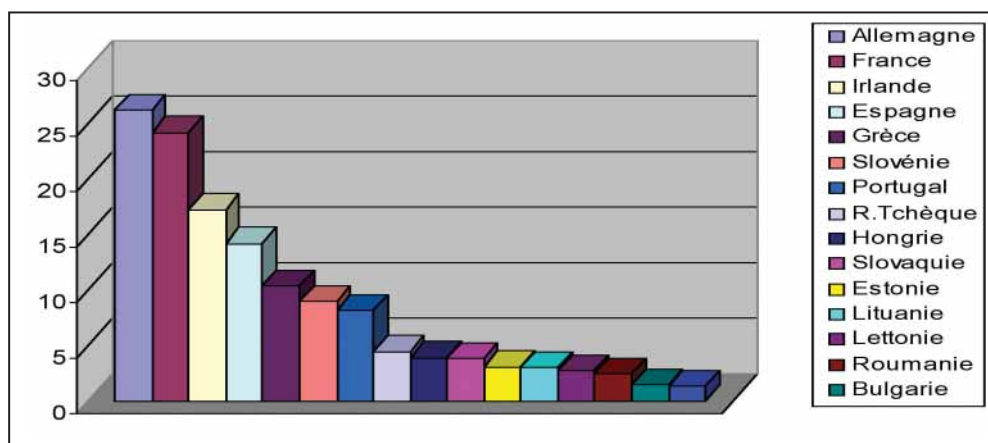
- Celles pour lesquelles l'approfondissement de la concurrence des pays émergents constitue un risque non nul de délocalisation-désindustrialisation.
C'est, bien sûr, le cas de la filière textile, qui sauf (encore) pour les produits techniques, subit une très vive concurrence des pays du moyen orient (Pakistan, Turquie...) et surtout d'Asie (Corée du Sud, Philippines, Taïwan, Chine, Inde, Malaisie, Singapour...).
Pour les composants électroniques, il convient de distinguer la fabrication des composants passifs pour laquelle s'exerce la concurrence des pays asiatiques (Singapour, Corée, Malaisie, Taïwan, Philippines, notamment) du secteur des semi-conducteurs pour lequel l'inflexion de l'emploi depuis deux ans résulte en grande partie de l'effondrement du marché mondial.

III Parler plutôt d'internationalisation des entreprises que de délocalisation

L'analyse réalisée récemment par la Direction des Relations Économiques Extérieures (DREE) du Ministère de l'Économie et des Finances permet d'apporter des éléments complémentaires à l'analyse sectorielle.

En effet, l'opportunité que constitue, notamment l'élargissement de l'Europe, pour les grandes entreprises industrielles exposées à une forte concurrence par les coûts de main-d'œuvre et/ou désireuses de prendre position sur des marchés émergents doit être prise au sérieux et peut conduire à des délocalisations coûteuses pour les territoires concernés.

Coûts horaires de la main-d'œuvre (euro) dans l'industrie et les services en 2000



Source : Eurostat

Ce d'autant qu'une entreprise qui prend position dans un pays étranger peut, en cas de ralentissement conjoncturel, basculer tout ou partie de son activité vers ses filiales. Dans un cas comme dans l'autre, la délocalisation peut prendre la forme d'un investissement direct à l'étranger.

Plus de la moitié des implantations françaises se situent dans l'Union Européenne

Il convient, néanmoins, de noter que l'internationalisation des entreprises françaises n'est pas un phénomène récent.

Ainsi, selon le recensement réalisé par la DREE en 2002, les entreprises françaises disposaient de plus de 22 000 filiales qui employaient près de 5 millions de salariés dans le monde.

À cette date, les filiales françaises dans les pays de l'élargissement étaient 11 fois moins nombreuses que dans le reste du monde.

Filiales des entreprises françaises à l'étranger en 2002

	Nombre de filiales	Effectifs salariés
Pologne	651	153 813
République Tchèque	272	57 658
Hongrie	239	50 083
Roumanie	216	57 429
Slovaquie	166	25 458
Bulgarie	63	3 329
Lettonie	44	1 164
Estonie	29	2 212
Slovénie	28	5 442
Lituanie	26	2 496
Ensemble (yc. Chypre et Malte)	1 755	362 206
Autres Régions	19 571	4 568 615
Total	22 044	4 976 956

Source : DREE

L'Union Européenne concentrait plus de la moitié (55 %) des implantations françaises dans les pays développés (8 400 filiales pour environ 2 millions de salariés).

Si, faute de données il est difficile de préciser l'ampleur de ce phénomène, il est, néanmoins, permis de constater :

- que les délocalisations représentaient, en 1999-2000, moins de 5 % des investissements directs français sur les marchés proches (PECO et Magrheb) et moins de 1 % sur les marchés lointains ;
- que si les investissements susceptibles de représenter des délocalisations sont principalement destinés aux pays en développement, ceux-ci n'accueillaient, à la fin de l'année 2000, "que" 10 % du stock des investissements directs français ;
- que les investissements à l'étranger sont désormais plus faibles dans l'industrie que dans les services qui représentaient plus de 60 % du stock des IDE fin 2000 ;

- qu'au total les investissements industriels dans les pays en développement, qui constituent un "bon" indicateur des délocalisations, ne représentent que 4 % du stock des investissements français totaux à l'étranger (moins de 19 Mds €).

Ainsi, à défaut d'apprécier avec exactitude l'importance du processus de délocalisation, les informations précédentes constituent un faisceau de présomptions attestant de la vraisemblable faible ampleur du phénomène.

Les investissements français à l'étranger créent aussi de l'activité en France

Cette hypothèse est corroborée par le fait que les investissements français dans les pays en développement relèvent de secteurs qui ont enregistré, simultanément, une croissance de l'emploi. Selon la DREE, entre 1997 et 2000, les dix secteurs industriels qui ont le plus investi à l'étranger (environ 37 Mds €, soit 60 % des flux cumulés) ont créé, à l'exception de la chimie et du raffinage, près de 100 000 emplois sur le territoire national.

Au surplus, au niveau de la firme l'arbitrage entre le maintien de la production en France et la délocalisation est le plus souvent fictif. En réalité, les deux processus peuvent être à l'œuvre simultanément et résultent de la nécessité de maintenir un haut niveau de compétitivité en nouant des partenariats scientifiques et commerciaux.

Ces délocalisations peuvent, également, être suscitées par la nécessité de sous-traiter une partie de la production en vue de la réimporter dans le pays d'origine ou d'autres pays. Sur ce point, il convient de souligner que, selon le CEPII, 1 € d'investissement à l'étranger dans une branche industrielle induit 0,59 € d'exportations supplémentaires et 0,24 € d'importations dans la même branche d'où résulte un excédent sectoriel de 0,35 €.

A contrario, 1 € d'investissement étranger en France se traduit par 0,34 € d'importations supplémentaires et " seulement " 0,22 € d'exportations de la même branche, soit au total un déficit sectoriel de 0,12 €.

Ces éléments inciteraient à favoriser les investissements français à l'étranger, fut-ce au prix d'un processus de délocalisation, et à limiter les investissements étrangers en France !

Jusqu'en 1998, il était possible de suivre ce type de sous-traitance avec les PECO à travers les statistiques douanières. Combinées à l'analyse des investissements directs dans la zone élargissement, ces informations soulignent que les principales destinations des délocalisations ont été la Pologne, la République Tchèque, la Hongrie et, probablement, la Roumanie et la Bulgarie. De même, il est permis de préciser que ce processus concerne les activités textile-habille-ment (Pays baltes et Pologne), la plasturgie, les équipements électriques et électroniques ainsi que l'automobile (République Tchèque, Hongrie...). À ces secteurs, il convient d'ajouter les IAA (3,3 % des IDE) et, à un moindre degré, les activités du bois-papier.

On trouve ainsi, à travers les analyses conduites par la DREE, des indications qui renforcent l'hypothèse d'un processus de désindustrialisation-délocalisation, dans des domaines comme le textile-habille-ment, certains segments de la filière chimique (plasturgie) et des équipements électriques et électroniques.

Parité monétaire et logique d'agglomération sectorielle : deux facteurs de risque

Il est important de noter, pour finir, deux éléments d'analyse qui paraissent essentiels pour mieux apprécier le "risque" de délocalisations d'entreprises situées sur le territoire national.

Le premier élément renvoie à la concurrence, en quelque sorte, "monétaire" entre les pays de la "Triade" en raison de la valeur respective des monnaies, et, singulièrement pour la France et l'Europe, la conversion dollar-euro. Selon les observateurs et les industriels intervenants sur le marché mondial, la persistance d'un écart important entre le dollar et l'euro pourrait inciter à des délocalisations "compétitives", au sens où l'on qualifiait du même nom les dévaluations monétaires jusqu'au début des années quatre-vingt-dix. À tout le moins, cet écart, s'il ne se traduisait pas par un processus important de délocalisations, impacterait fortement les entreprises de nombreux secteurs et fragiliserait d'autant les territoires concernés.

Le second élément renvoie aux "logiques" sectorielles et, en particulier, au phénomène d'agglomérations spécialisées d'entreprises (cf. deuxième partie) qui caractérise un certain nombre d'activités industrielles dont on a déjà souligné l'important effet d'entraînement à l'aune du niveau de leurs consommations intermédiaires : la combinaison de la proximité géographique et de l'effet d'entraînement peut avoir pour conséquence d'enclencher un processus de délocalisation de grande ampleur pour de telle ou telle filière industrielle.

La constitution d'un important pôle automobile en Europe centrale et ses effets sur les équipementiers "français" constituent, peut-être, un exemple de cette éventualité.

Sont plus particulièrement "sensibles" aux phénomènes d'agglomérations, les activités à forte intensité capitaliste comme, précisément, l'automobile ou encore l'informatique, le matériel de mesure et de contrôle, la construction aéronautique et l'industrie pharmaceutique. D'autres secteurs, également très capitalistes, sont, comme la chimie, moins sensibles à ces processus d'agglomérations.

Ces "logiques" industrielles ne sont pas neutres sur l'amplitude sectorielle des processus de délocalisations qui peuvent "seulement" résulter des stratégies des grands groupes.

IV Dans les années fastes : expansion de l'industrie pour une majorité de territoires

Sans doute faut-il affiner la perspective pour préciser l'impact territorial de l'évolution de l'industrie.

Le nombre d'établissements industriels et de leurs effectifs constitue un indicateur permettant d'apprécier les évolutions au niveau des zones d'emplois.

En se fondant, d'une part sur l'ensemble du champ des établissements industriels entre 1993 et 2001, d'autre part sur le champ des seuls établissements de plus de 250 salariés entre 1995 et 2001, et en spécifiant, à chaque fois, les évolutions qui caractérisent les zones d'emplois par rapport à celles de la France entière, il est possible d'évaluer l'importance et l'impact territorial des mutations industrielles.

Il convient, tout d'abord, de préciser qu'au plan national le nombre d'établissements industriels a progressé pour l'ensemble du champ de 10 % entre 1993 et 2001, les effectifs correspondant enregistrant également une croissance de 2 %.

De même, les établissements de plus grande taille (250 salariés et plus) ont progressé, certes moins rapidement en nombre (+5,5% entre 1995 et 2002) mais plus rapidement en effectifs (+ 4,5% sur la même période).

Évolution du nombre des établissements industriels et de leurs effectifs salariés selon leur taille entre 1993 ou 1995 et 2001 (Unité : %)

	Établissements	Effectifs salariés
Ensemble du champ Période : 1993 à 2001	+10 %	+2 %
Établissements de plus de 250 salariés Période : 1995 à 2001	+5,5 %	+ 4,5 %

Source : Sessi - 2003

Au-delà de ce premier résultat, on peut, par ailleurs, constater qu'au cours de cette période la majorité des zones d'emplois ont connu un accroissement de leur appareil industriel, tant en nombre d'établissements, qu'en nombre d'emplois.

Ainsi, 203 des 348 zones d'emplois ont vu progresser leurs effectifs industriels de près de 13 % sur la période (de 1 425 226 à 1 605 530 salariés).

Les 145 bassins d'emplois "restant" ont, quant à eux, enregistré une diminution de l'emploi industriel d'environ 8 % (1 438 139 en 2001 contre 1 566 933 en début de période).

L'amplitude des évolutions de l'emploi est plus forte lorsque l'analyse porte sur le seul champ des "grands" établissements (+ de 250 salariés).

En effet, 178 zones d'emplois ont bénéficié d'une progression des effectifs de près de 18 % (752 865 à 885 462) entre 1995 et 2001, tandis que 122 bassins d'emplois ont enregistré un recul de 15 % des effectifs des grands établissements industriels (520 644 à 442 358).

Cependant, au total, la proportion du nombre de zones d'emplois caractérisées par une baisse ou une hausse des effectifs est la même quelle que soit la taille des établissements servant de base à l'analyse : environ 60 % des bassins ont enregistré une hausse de l'emploi entre 1993 et 2001.

Nombre de zones d'emplois selon l'évolution des effectifs industriels et la taille des établissements. (Unité : nombre et % du total)

	Nombre de zones d'emplois affectées par une diminution des effectifs industriels	Nombre de zones d'emplois ayant enregistré une augmentation des effectifs industriels	TOTAL
Ensemble du champ Période : 1993-2001	145 (42 %)	203 (58 %)	348 (100 %)
Champ des établissements de + de 250 salariés Période : 1995-2001	122 (41 %)	178 (59 %)	340 (100 %)

Source : Sessi

Les évolutions sont plus tranchées lorsque l'analyse porte non plus sur les effectifs mais sur les établissements industriels.

Ainsi, pour l'ensemble du champ, 294 bassins d'emplois ont bénéficié d'une expansion de leur tissu industriel et enregistré une augmentation de 17,5 % du nombre de leurs établissements. "Seulement" 54 zones ont subi une réduction de leur appareil industriel avec un recul de 9,5 % du nombre des établissements.

Pour les "grands" établissements, les évolutions enregistrées entre 1995 et 2001 sont également de forte ampleur : 219 bassins d'emplois en progression, là aussi de près de 18 %, contre 81 zones pour lesquelles on enregistre une diminution du nombre des "grands" établissements de 21 %.

Il convient de noter, néanmoins, que, cette fois, les proportions sont assez différentes selon que l'analyse porte sur l'ensemble du champ ou sur les seuls établissements de plus de 250 salariés. Dans ce dernier cas ce sont 27 % des zones d'emplois qui sont affectées par un recul du nombre des établissements. Ceci témoigne de l'impact de la présence des grands établissements sur l'équilibre économique et social des bassins d'emplois.

Nombre de zones d'emplois selon l'évolution du nombre d'établissements industriels (Unité : nombre et % du total)

	Nombre de zones d'emplois affectées par une diminution des établissements industriels	Nombre de zones d'emplois ayant enregistré une augmentation des établissements industriels	TOTAL
Ensemble du champ Période : 1993-2001	54 (15 %)	294 (85 %)	348 (100 %)
Champ des établissements de + de 250 salariés Période : 1995-2001	81 (27 %)	219 (73 %)	340 (100 %)

Source : Sessi

Il est intéressant de faire porter l'analyse simultanément sur les évolutions de l'emploi et du nombre d'établissements qui caractérisent chaque zone d'emplois.

Ainsi, pour l'ensemble du champ, **192 zones d'emplois** ont bénéficié, **à la fois, d'une expansion de leur tissu industriel** et d'un **accroissement des effectifs** entre 1993 et 2001.

On peut également souligner qu'il y a près de cinq fois plus de bassins d'emplois qui bénéficient d'une forte progression de ces deux indicateurs (nombre des établissements et emploi) que d'une diminution sur cette période : respectivement 192 contre 43.

Pour les grands établissements (+ de 250 salariés), la répartition est à peu près comparable puisque 166 (55 %) bassins d'emplois ont enregistré une évolution favorable du nombre des établissements industriels et de leurs effectifs entre 1995 et 2001. Il convient, toutefois, de noter que le nombre et la proportion des zones les moins bien orientées (baisse simultanée du nombre d'établissements et des effectifs industriels) sont, ici, significativement plus élevés que précédemment : près d'un sur quatre (69, soit 23 %) contre un sur dix (43, soit 12 %).

Bien entendu, ces évolutions sont contrastées selon les territoires. Ainsi, les 166 bassins d'emplois ayant bénéficié d'une expansion de leur tissu industriel et d'un accroissement des emplois ont enregistré, respectivement, une progression de 20 % des établissements et de 18 % des effectifs. Dans ce groupe, les zones les mieux orientées enregistrent des progressions très importantes, comme c'est, par exemple, le cas d'Aix en Provence où le nombre de grands établissements a progressé de 11 % et les effectifs industriels de plus de 70 %.

En moyenne, ces évolutions sont symétriques de celles de 69 zones d'emplois les moins bien loties qui ont vu le nombre de leurs établissements reculer de 23 % et leurs effectifs chuter de 18 %. Comme précédemment, on observe de fortes amplitudes autour de cette moyenne. C'est le cas du bassin de Vitry-sur-Seine (Île de France) qui enregistre une perte de plus de 37 % s'agissant du nombre des grands établissements industriels et, consécutivement, une baisse de l'emploi de près de 30 %. C'est également le cas de Villeneuve sur Lot qui a vu, entre 1995 et 2001, son potentiel industriel (établissements de plus de 250 salariés et emploi) fondre de 33 % en six ans.

En général, le sens des évolutions des effectifs et des établissements par zones d'emplois est comparable lorsque l'analyse porte sur l'ensemble du champ et sur le champ des "grands" établissements. Ce n'est, cependant, pas toujours le cas.

On observe, en effet, des zones d'emplois qui enregistrent des évolutions opposées. Par exemple, la zone d'emplois de Lavelanet bénéficie d'une évolution positive des effectifs salariés des grands établissements entre 1995 et 2001 alors qu'au total (ensemble du champ) elle a vu ses effectifs baisser entre 1993 et 2001.

Outre le fait que, pour des raisons de disponibilités des informations, les périodes couvertes ne sont pas les mêmes, dans ce cas on pourrait conclure que la croissance des effectifs des grands établissements de la zone n'a pas permis de compenser les pertes d'emplois dans le tissu des PME.

À l'opposé, dans la vallée de l'Arve la baisse de l'emploi dans les grands établissements est plus que compensée par la croissance des effectifs des PME.

Bien entendu, les difficultés des territoires touchés par le départ ou la fermeture d'entreprises industrielles, grandes ou petites, sont réelles et l'on ne peut pas dire que ces évolutions négatives seraient en quelque sorte "compensées" par les progressions enregistrées dans d'autres territoires.

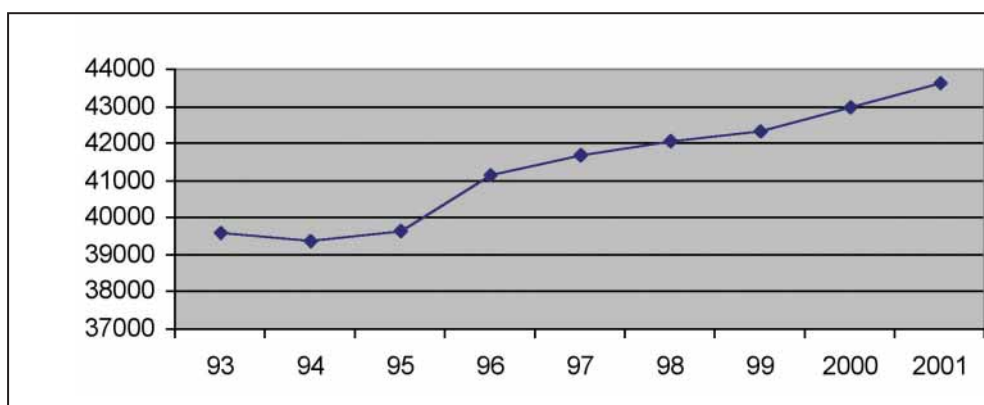
Ces résultats montrent, au contraire, que dans une période favorable de multiples ajustements locaux peuvent avoir lieu et être coûteux pour les collectivités.

Pour autant, il n'est pas permis, au vu de cette analyse, de parler d'un processus massif de désindustrialisation de la France, même si celui-ci peut affecter de nombreux bassins d'emplois.

Par ailleurs, l'évolution de l'ensemble des établissements est marquée par deux périodes :

- la première, entre 1993 et 1995, est caractérisée par une quasi stagnation du nombre des établissements ;
- la seconde, entre 1995 et 2001, est, au contraire, marquée par une forte augmentation.

Évolution de l'ensemble des établissements industriels – 1993 à 2001

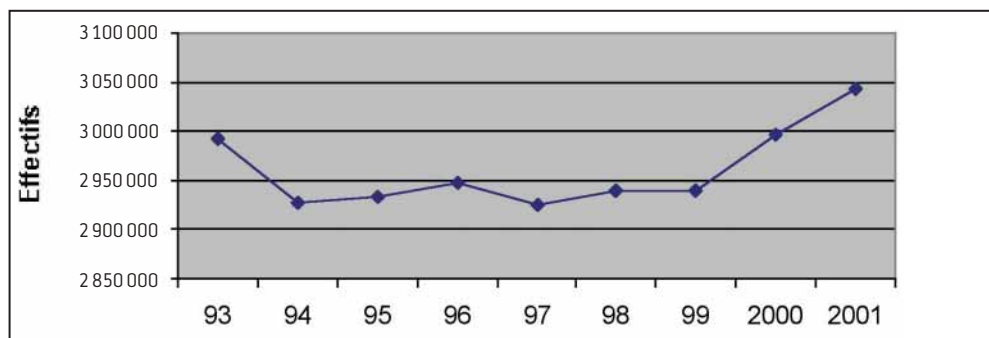


Source : Sessi

Ce qui est "vrai" pour le nombre d'établissements l'est encore plus pour leurs effectifs. Ici, on peut également distinguer deux périodes :

- une période de quasi-stabilité des effectifs entre 1994 et 1999 ;
- et une période de forte croissance à partir de 1999 et jusqu'en 2001.

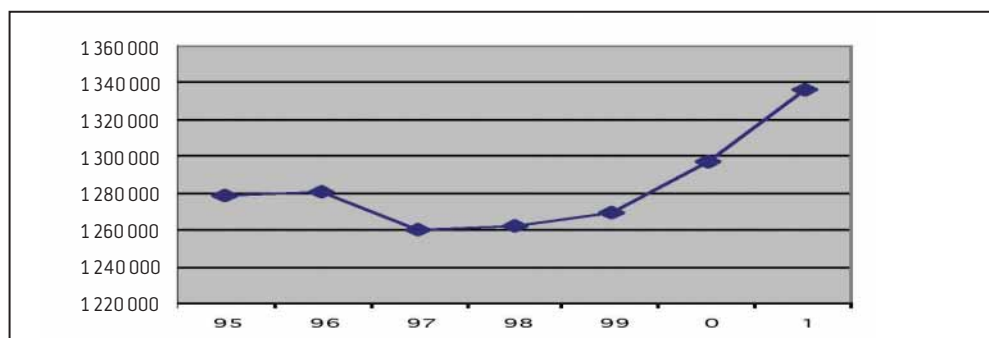
Évolution de l'ensemble des effectifs industriels – 1993 à 2001



Source : Sessi

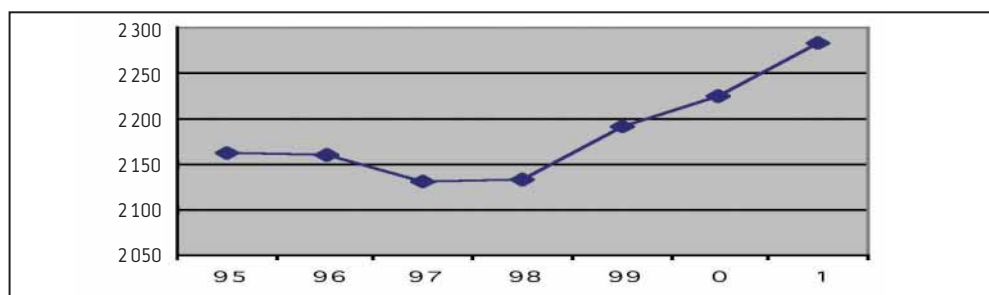
S'agissant des "grands" établissements (plus de 250 salariés), l'évolution est au contraire marquée par un décrochement plus long de leur nombre (reprise à partir de 1998) mais aussi par une progression plus nette de leurs effectifs à partir de 1997 alors qu'il faut attendre, pour l'ensemble des établissements, 1999 pour enregistrer la reprise de l'emploi.

Évolution des effectifs des établissements de 250 salariés et plus



Source : Sessi

Évolution des établissements industriels de 250 salariés et plus



Source : Sessi

Au niveau des territoires, deux phénomènes se conjuguent : l'importance des grands établissements dans le tissu industriel local et la sensibilité sectorielle aux évolutions conjoncturelles.

Sur ce deuxième point, le phénomène de désindustrialisation - interprété comme un processus structurel lié à la perte de compétitivité de l'économie française - devrait se traduire par une diminution plus rapide du nombre d'établissements industriels et de leurs effectifs en période de basse conjoncture mais également par une augmentation moins rapide, voire une diminution, de ces deux variables durant les phases de croissance.

Autrement dit, on devrait enregistrer une réduction, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, de l'industrie quelle que soit la phase conjoncturelle.

Certes, la période retenue est probablement trop courte pour asseoir une appréciation structurelle avec assurance, tant il est vrai que les processus d'évolution des systèmes productifs sont lents et s'inscrivent dans la longue période.

Pour autant, comme précédemment, les informations dont on dispose ne permettent pas de conclure à un phénomène de désindustrialisation massif et généralisé de l'économie française.

Répartition des zones d'emplois selon l'évolution de leurs effectifs industriels

Évolution des effectifs 1999/2001 : référence nationale = 3,5%					
Évolution des effectifs entre 1994 et 1999 : référence nationale 0,4 %		Zones d'emplois ayant enregistré une baisse	Zones d'emplois dont la croissance a été inférieure à 3,5 %	Zones d'emplois ayant enregistré une hausse supérieure à 3,5 %	Total
	Zones d'emplois ayant enregistré une baisse	70 (20 %)	26 (7 %)	43 (13 %)	139 (40 %)
	Zones d'emplois ayant enregistré une hausse comprise en 0 et 0,4 %	25 (7 %)	20 (6 %)	25 (7 %)	70 (20 %)
	Zones d'emplois ayant enregistré une hausse supérieure à 0,4 %	44 (13 %)	24 (7 %)	71 (20 %)	139 (40 %)
	Total	139 (40 %)	70 (20 %)	139 (40 %)	348 (100 %)

Source : Sessi

Comme on peut le voir, 70 zones d'emplois ont enregistré une forte baisse de leurs effectifs industriels (-9 % en moyenne) entre 1994 et 1999 alors qu'au plan national ceux-ci ont quasiment stagné (+0,44%) et ont continué à perdre des effectifs entre 1999 et 2001 (-2 %) alors même que ceux-ci progressaient au plan national (+3,5%).

On retrouve, ici, une proportion du même ordre de grandeur que précédemment (70 vs. 59 zones d'emplois).

C'est donc probablement entre 40 et 70 zones d'emplois qui en France ont été affectées, au cours des années quatre-vingt-dix, par les mutations industrielles. Seule une analyse plus ciblée, en particulier sectorielle, permettrait d'apprécier les causes de ce recul industriel.

À l'opposé, 71 zones d'emplois avaient enregistré une progression rapide (+10%) des effectifs industriels entre 1994 et 1999 et une progression encore significativement plus rapide qu'en France en fin de période (+11%).

Il est intéressant de constater, par ailleurs, que pour 43 zones d'emplois l'évolution des effectifs a été fortement amplifiée par rapport à la tendance nationale : très forte baisse (-7 %) entre 1994 et 1999 alors que les effectifs nationaux restaient stables (+0,44%), puis hausse beaucoup plus importante que celle de la France entière (+11% contre +3,5 %).

Pour être complet, on peut observer qu'un nombre à peu près équivalent de zones d'emplois (44) se caractérise par une évolution contra - cyclique : en forte hausse (+11%) lorsque le mouvement général est à la stagnation (+0,4%), en baisse (-3 %) lorsqu'au contraire l'emploi progresse au plan national (+3,5%).

Ces quelques exemples témoignent de la grande diversité des situations locales.

Ces évolutions traduisent également l'adaptation permanente du système productif aux enjeux de la mondialisation et de la compétitivité et non un processus de désindustrialisation brutal.

V Face aux mutations industrielles, une politique favorisant les pôles de compétitivité

Sans doute, l'arrêt de la croissance à partir de 2001 aura-t-il fragilisé de nombreux secteurs industriels et les territoires qui les abritent.

Les premières indications disponibles sur les impacts du retournement de la conjoncture à partir de la deuxième moitié de 2001 témoignent de modalités très différenciées d'ajustements qui s'opèrent dans les territoires.

D'une façon générale, comme il a été souligné dans l'introduction, aucune activité et, par conséquent,

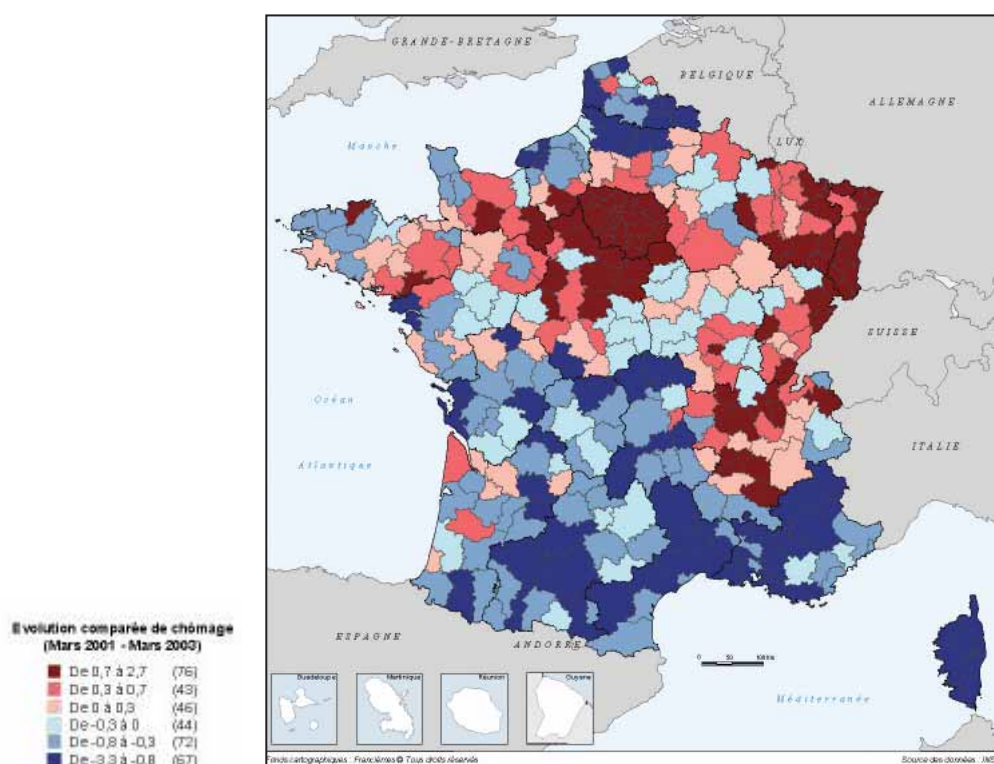
aucun territoire ne semble à l'abri comme l'illustre la progression du chômage en Alsace entre mars 2001 et mars 2003. Il n'y a pas non plus de fatalité du déclin comme l'indique l'amélioration du taux de chômage dans un grand nombre de zones d'emplois du Nord-Pas-de-Calais.

S'il est difficile de conclure avec assurance sur l'ampleur du processus de désindustrialisation et de délocalisation de l'économie française, l'évolution de la conjoncture économique et de la concurrence internationale oblige à intégrer ce phénomène comme un risque plausible, mieux discernable pour des activités manufacturières traditionnelles comme le textile-habillement ou la chaussure, plus hypothétique pour les autres branches d'activités industrielles.

Globalement, les dernières informations de l'INSEE sur l'année 2003 (I.R. n°54 du 13/02/04) confirment ce risque puisque, cette année là, la perte de 100 000 emplois dans l'industrie n'a pas été compensée par la création de 70 000 emplois dans les services et la construction.

De même, on peut avancer qu'environ un bassin d'emplois sur cinq est affecté par un affaiblissement significatif de son potentiel industriel.

Sans doute, la concurrence des pays de l'élargissement, mais aussi des pays en développement comme ceux d'Asie (Chine, notamment) ou du Maghreb, constitue-t-elle une opportunité de délocalisation pour certaines activités en vue d'améliorer leur compétitivité. Elle constitue surtout une obligation d'adaptation pour l'industrie française.



Évolution comparée du chômage (entre mars 2001 et mars 2003)

Sans doute, enfin, la reprise du mouvement de fusion-acquisition peut-elle également contribuer à fragiliser le tissu industriel de tel ou tel bassin d'emplois.

Les voies de l'adaptation de l'économie française et des systèmes productifs locaux doivent sans doute faire appel à l'innovation, ou plus exactement à deux séries d'innovations qui concernent, d'une part l'innovation scientifique et technique, mais également les innovations dans les domaines de l'organisation des entreprises, du développement commercial et des flux financiers, et, d'autre part, dans la recherche de performances par la coopération.

À cet égard, la plupart des experts s'interrogent sur la possibilité d'une division internationale qui aboutirait à repositionner le système productif national "uniquement" en amont de l'activité de production proprement dite : la R&D et l'innovation ne peuvent se concevoir de façon totalement indépendante du savoir-faire lié à la production de biens et services : **"sans industrie, pas de R&D !"**.

Précisément, les pôles de compétitivité, compris comme l'articulation du principe de coopération et de l'innovation, constituent une réponse visant à placer les entreprises situées sur le territoire national en position de performance et à faire des territoires un facteur de compétitivité et d'attractivité de l'économie française. ■

2

L'innovation et la recherche au service de la compétitivité industrielle



L'innovation scientifique et technique est au cœur du développement des économies développées et l'un des vecteurs de la compétition mondiale.

Bien entendu, la place qu'occupent les innovations dans le développement économique n'est pas une nouveauté et a fait l'objet, au moins du cours du XX^e siècle, de très nombreux travaux théoriques qui ont valu à leurs auteurs de nombreux prix Nobel !

Cependant, l'avènement de l'économie de la connaissance comme objet même de production et de compétition conduit à rompre avec la vision d'un processus linéaire (de la recherche fondamentale à la vulgarisation industrielle) et avec l'opposition entre les innovations de process et les innovations de produits.

Aujourd'hui, l'innovation de process est intimement liée à celle des produits et la recherche fortement couplée à la satisfaction de la demande finale. Le raccourcissement du cycle de l'innovation comme le couplage des innovations de process et de produits est ce qui, finalement, justifie la

mise en réseau des acteurs dont les compétences se distribuent tout au long de la chaîne de valeur pour satisfaire un "même" marché final.

Comme on l'a vu précédemment, ces évolutions rendent nécessaires la mobilisation de blocs de savoirs spécialisés. Il convient donc de les identifier et de les évaluer. C'est, précisément, l'objet de cette deuxième partie que de porter un regard sur la concentration spatiale de ces blocs de compétences scientifiques et techniques.

I Quel est le poids scientifique et technologique de la France en Europe ?

Le nombre de publications scientifiques et de brevets comme indicateur

L'évaluation des concentrations spatiales des compétences scientifiques et techniques résulte d'une analyse que vient de réaliser l'Observatoire des Sciences & des Techniques pour le compte de la Datar.

Cette analyse porte sur les 205 régions que comptent les quinze pays de l'Union Européenne et utilise les récents travaux concernant l'identification des technologies clés par le Ministère de l'industrie en 1999 et 2001.

Ces travaux distinguent, à un niveau agrégé, 30 domaines technologiques (optique, supraconducteurs...) et 24 champs de compétences scientifiques (génie génétique, technologies nucléaires...) à partir desquels 11 grands secteurs de compétitivité ont été identifiés (micro-électronique, santé-biotechnologie...).

Pour chacun de ces grands secteurs, l'analyse a ensuite porté sur le poids des régions européennes en termes de statistiques de dépôts de brevets et de publications scientifiques ("bibliométrie") dont la caractéristique est d'être identifiée par la région de résidence de l'inventeur (brevet) ou du rédacteur (article scientifique).

Il est donc possible d'évaluer la part européenne de chaque région tant pour ce qui concerne les domaines scientifiques que pour ce qui concerne les différents champs technologiques. Un indicateur synthétique – calculé comme la demi-somme des valeurs scientifiques et technologiques obtenues – fournit une appréciation hiérarchisée du potentiel technologique et scientifique de chacune des 205 régions européennes.

Pour classique que soient les méthodes utilisées par l'OST, il convient d'interpréter ces résultats avec prudence. Il s'agit d'une pesée globale et non d'une mesure précise du poids de chaque région en matière scientifique et technique. Cette évaluation dépend étroitement de la concentration régionale des organismes de recherche ainsi que des entreprises pour lesquelles la technologie structure fortement l'activité. Ainsi, certaines activités, comme par exemple l'agroalimentaire, déposent peu de brevets. Enfin, comme titre juridique et publication technique, il convient de tenir compte du délai de divulgation variable selon le type de brevet.

Champs scientifiques	Domaines technologiques	Secteurs de compétitivité
Biologie – Biotechnologies ■ Génie végétal et animal ■ Biotechnologies ■ Génie génétique ■ Sciences et techniques de l'environnement ■ Biologie moléculaire et cellulaire Sciences médicales ■ Neurosciences ■ Médecine générale et chirurgicale ■ Pharmacologie et pharmacie ■ Physiologie Chimie ■ Chimie ■ Matériaux ■ Génie chimique Physique ■ Optique et imagerie ■ Physique appliquée ■ Physico-chimie Sciences pour l'ingénieur ■ Composants tri-troniques ■ Génie industriel ■ Sciences de la terre ■ Génie mécanique ■ Technologies nucléaires ■ Télécom ■ Aérospatial Mathématiques et informatique ■ Informatique ■ Mathématiques et algorithmique	Électronique – informatique ■ Production et utilisation énergie électrique ■ Composants d'interconnexion ■ Stockage électrique ■ Supraconducteurs ■ Visualisation ■ Mémoires ■ Composants électroniques ■ Télécom ■ Informatique Instrumentation ■ Optique ■ Analyse, mesure, contrôle ■ Ingénierie médicale ■ Techniques nucléaires Chimie et matériaux ■ Chimie macromoléculaire ■ Textile ■ Métallurgie Biotechnologie ■ Méthodes et procédés ■ Thérapies Procédés ■ Produits agroalimentaires ■ Procédés techniques ■ Traitement de surface ■ Climatisation ■ Pollution ■ Traitements des déchets ■ Traitement du bruit Transports et équipements ■ Moteurs ■ Transports terrestres ■ Off-shore ■ Spatial BTP ■ Infrastructures	Microélectronique Énergie nucléaire et renouvelable Télécom, informatique optique Santé et biotechnologies Environnement Aéronautique Eau Agroalimentaire Textile Transports Logiciels, multimédia éducatifs

Cependant, les indicateurs résultants des analyses bibliométriques – fondées pour les brevets sur la base European Patent (EPAT) produite par l'INPI et l'Observatoire Européen des Brevets et pour les sciences sur la base Science Citation Index – rendent possible les comparaisons internationales sur longue période.

Une France toujours aux premiers rangs européens mais...

Cette analyse permet, tout d'abord, de constater que, pour l'ensemble des domaines scientifiques et techniques, la France conserve, en 2001, une place de leader européen derrière l'Allemagne.

Ainsi, dans les domaines scientifiques, elle occupe la troisième place derrière l'Allemagne et la Grande Bretagne avec une "part de marché" de 15,6 % en 2001.

De même, tous domaines technologiques confondus, la France se situait, en 2001, au deuxième rang européen derrière l'Allemagne, avec près de 17,5 % de l'ensemble des brevets déposés.

Pour autant, la position française s'est dégradée de façon significative depuis 1995 alors que celle de l'Allemagne se renforçait et qu'émergeait un certain nombre de pays européens, comme, par exemple, l'Espagne.

	Tous domaines scientifiques			Tous domaines technologiques			Tous domaines confondus		
	1995	2001	Évolution	1995	2001	Évolution	1995	2001	Évolution
Allemagne	20,4 %	20,6 %	+0,2 pts	36,5 %	45,5 %	+9 pts	28,4 %	33 %	+4,6 pts
France	17 %	15,6 %	-1,4 pts	20,5 %	17,4 %	-3,1 pts	18,8 %	16,5 %	-2,3 pts
GBR	24,8 %	21,4 %	-3,4 pts	13,6 %	5,7 %	-7,9 pts	19,2 %	13,5 %	-5,7 pts
Italie	10,2 %	11,6 %	+1,4 pts	6,8 %	6,3 %	-0,5 pts	8,5 %	8,9 %	+0,4 pts
Pays Bas	6,2 %	5,6 %	-0,6 pts	7,4 %	8,2 %	+0,8 pts	6,8 %	6,9 %	+0,1 pts
Suède	4,3 %	4,4 %	+0,1 pts	4,5 %	5,4 %	+0,9 pts	4,4 %	4,9 %	+0,5 pts
Espagne	5,8 %	7,5 %	+1,7 pts	1 %	1,5 %	+0,5 pts	3,4 %	4,5 %	+1,1 pts
Belgique	2,7 %	2,9 %	+0,2 pts	2,5 %	3,1 %	+0,6 pts	2,6 %	3 %	+0,4 pts
Finlande	2 %	2,3 %	+0,3 pts	2,6 %	2,6 %	0 pts	2,3 %	2,4 %	+0,1 pts
Autriche	1,7 %	2 %	+0,3 pts	2,2 %	2,3 %	+0,1 pts	1,9 %	2,1 %	+0,2 pts
Danemark	1,9 %	2,1 %	+0,2 pts	1,9 %	1,8 %	-0,1 pts	1,9 %	2 %	+0,1 pts
Grèce	1,6 %	2,1 %	+0,5 pts	0,1 %	0,1 %	0 pts	0,8 %	1,1 %	+0,3 pts
Portugal	0,7 %	1,2 %	+0,5 pts	0,1 %	ns	ns	0,4 %	0,6 %	+0,2 pts
Irlande	0,6 %	0,8 %	+0,2 pts	0,2 %	0,1 %	-0,1 pts	0,4 %	0,5 %	+0,1 pts
Luxembourg	ns	ns	ns	0,1 %	0,1 %	0 pts	0,1 %	ns	ns

Source : OST

S'il convient de rester prudent quant à l'interprétation de ces résultats, on peut néanmoins noter avec une relative assurance qu'entre 1995 et 2001 l'Allemagne a conforté sa place de leader européen tous domaines scientifiques et technologiques confondus. En 2001, ses résidents "signaient" environ 20 % des articles scientifiques et déposaient plus de 45 % des brevets européens.

A contrario, la France et, plus encore, la Grande Bretagne, malgré des places inchangées parmi les pays de l'EU-15, voyaient leurs potentiels se dégrader sur la même période.

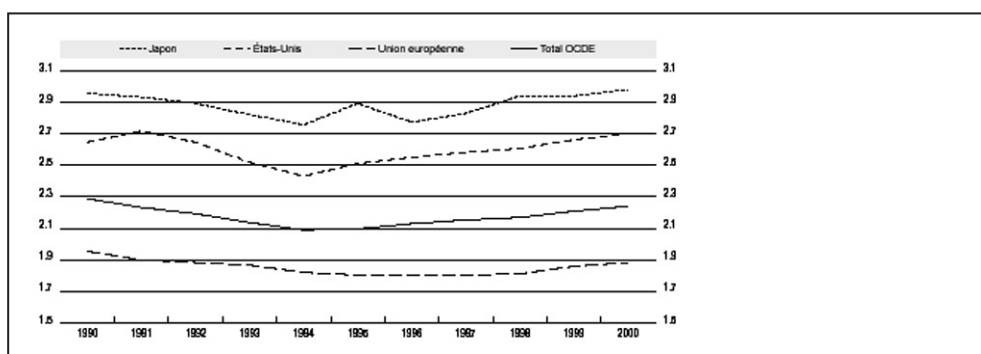
Dans les domaines scientifiques, le poids de la France passait de 17 % à 15,6 % tandis que celui de la Grande Bretagne régressait de près de 25 % en 1995 à un peu plus de 21 % en 2001.

Le décrochage de la France dans les domaines technologiques est plus net et celui de la Grande Bretagne tout à fait important. Du reste, en 2001, le poids cumulé de la France et de la Grande Bretagne reste inférieur à celui de l'Allemagne seule !

Dans le même temps, l'Italie, les Pays Bas et la Suède maintenaient leur position respective en Europe, tandis que l'Espagne relevait son niveau général grâce au développement de ses capacités scientifiques mesurées à l'aune des articles scientifiques publiés par ses résidents.

Sans doute, ces évolutions ne sont-elles pas étrangères au niveau et au rythme d'évolution des dépenses de recherche engagées par les pays développés. Ainsi, au cours de la deuxième moitié des années 1990, les dépenses de recherche dans les pays de la zone OCDE ont progressé à un rythme soutenu, de l'ordre de 5 % par an en moyenne. Malgré sa quatrième place, la France se caractérise par un taux de croissance parmi les plus faibles sur la période 1995-2000 (+1,1%). Alors que les dépenses en R&D des Etats-Unis se situaient à 265 Md de \$ en 2000 et à 98 Md \$ au Japon, la France, avec 32 Md \$ se plaçait derrière l'Allemagne (55 Md \$), mais devant le Royaume uni (27 Md \$) et l'Italie (14 Md \$).

Part des dépenses intérieures de R&D dans le PIB pour les grandes régions de l'OCDE, 1990-2000



Source : OCDE, *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2002*, OCDE, Paris, 2003

II Qu'en est-il des régions françaises en Europe ?

Bien entendu, les évolutions de chaque pays ont une traduction régionale.

Malgré le niveau d'agrégation retenu, tant pour ce qui concerne les champs scientifiques et technologiques que pour ce qui a trait aux domaines d'activités économiques, l'analyse nationale permet une pesée globale du potentiel des pays de l'Union Européenne et de son évolution au cours de la période récente.

Porter la même démarche au niveau régional requiert de bien apprécier la nature des résultats obtenus. À ce niveau d'agrégation et à ce niveau géographique, seuls les "poids lourds" en termes scientifique et technologique sont repérables, ce d'autant qu'en moyenne 70 % des capacités analysées émanent des 50 premières régions sur les 205 que comptent les quinze pays de l'Union.

Pour une région française, le fait d'apparaître dans le premier quart des régions européennes constitue, évidemment, un élément tout à fait positif. Il faut toutefois noter que, dans la plupart des cas, la première région européenne affiche une "part de marché" variant entre 5 et 7 % et, surtout, que la 50^e région européenne se caractérise par un score de 0,6 % en 2001. Dans ces conditions, il faut être très attentif lorsque sont évoqués des taux de croissance sur des niveaux aussi faibles entre 1995 et 2001. *A contrario*, le fait de ne pas apparaître dans le premier quart des régions européennes ne doit pas être interprété comme un obstacle absolu au développement du potentiel scientifique et technologique de la région considérée. On sait que celui-ci peut dépendre - comme c'est le cas, par exemple, de Dresde (Allemagne) - de l'implantation d'un groupe international dont la "production" de brevets est importante.

De plus, ce niveau d'agrégation ne permet pas d'identifier finement les capacités scientifiques et technologiques des territoires. Une telle démarche relèverait d'une analyse beaucoup plus qualitative que quantitative.

Enfin, il a été, par convention, convenu de retenir les cinquante premières régions européennes. Ce choix tient à l'hypothèse, couramment admise, qu'en deçà d'un "certain" seuil, l'effet de masse nécessaire au développement du potentiel scientifique et technologique ne peut se concrétiser. Rien ne permet de dire que ce niveau est atteint à partir de 0,6 % de part européenne, ni que ce niveau est le même quel que soit le champ scientifique ou le domaine technologique analysé.

Cependant, malgré ces limites et dans la perspective d'une stratégie de développement des pôles de compétitivité de l'économie française, il est nécessaire d'apprécier le potentiel des régions à l'échelle européenne, même s'il convient de regarder cette démarche comme une première étape d'une analyse dont les marges d'amélioration sont importantes.

Du reste, ce qui vaut pour les régions françaises s'applique aux régions européennes ; de sorte que, toutes choses égales par ailleurs, les classements obtenus, s'ils ne sont pas "parfaits", rendent compte d'un potentiel global à un moment donné du développement scientifique et technologique des régions européennes.

En France, une forte concentration régionale

Du point de vue scientifique et technologique, les caractéristiques "spatiales" de la France ne constituent pas une nouveauté : une forte concentration autour de quelques régions.

Ainsi, deux régions - Île de France et Rhône Alpes - contribuaient, en 2001, à plus de 50 % du positionnement de la France en Europe et huit régions à près de 80 % tous champs scientifiques et technologiques confondus.

On peut, du reste, noter que le niveau de concentration régional s'est atténué depuis 1995.

Cependant, ce processus de "déconcentration" n'est qu'apparent car il résulte plus de l'affaiblissement des leaders régionaux, et en particulier de la "région-capitale", que de la montée en puissance des autres régions françaises durant la période.

Moyenne des parts prises par les régions françaises dans le positionnement européen de la France en 1995 et 2001 - Tous champs scientifiques et technologiques confondus (Unité : %)

	Poids en Europe en 1995	Poids en Europe en 2001
Île de France	7,6	5,8
Rhône Alpes	2,7	2,4
Paca	1,2	1,3
Midi Pyrénées	0,8	0,8
Bretagne	0,6	0,5
Lorraine	0,5	0,5
Pays de Loire	0,4	0,4
Aquitaine	0,6	0,5
Languedoc-Roussillon	0,5	0,5
Nord-Pas de Calais	0,5	0,4
Alsace	0,7	0,5
Bourgogne	0,2	0,2
Centre	0,3	0,3
Franche Comté	0,3	0,2
Haute Normandie	0,2	0,3
Picardie	0,2	0,2
Basse Normandie	0,2	0,2
Poitou Charentes	0,2	0,2
Limousin	0,1	0,1
Auvergne	0,2	0,2
Champagne Ardenne	0,1	0,1
Corse	ns	ns

Source : OST

Des régions françaises aux profils scientifique et technique variés

Compte tenu des poids qui les caractérisent, il est hasardeux de se prononcer sur les dynamiques régionales au vu des taux d'évolutions des parts relatives des régions françaises entre 1995 et 2001. C'est la raison pour laquelle la classification qui suit combine les évolutions en valeurs relatives qui caractérisent les régions françaises à l'évolution de leur rang au sein de l'EU-15.

Du point de vue de l'importance du potentiel scientifique et technique, on a distingué quatre groupes de régions :

- le premier est constitué par les régions françaises qui apparaissent parmi les **leaders européens** (les 50 premières régions de l'UE-15 correspondant à un poids en Europe supérieur ou égal à 0,5 %) pour chacun des 11 domaines scientifiques et technologiques étudiés ;
- Le deuxième groupe ("**régions développées**") réunit les régions qui apparaissent au moins trois fois parmi les leaders européens et obtiennent au moins dix fois un score supérieur à 0,3 %.
- Le troisième groupe ("**régions intermédiaires**") est constitué par les régions qui présentent un poids européen supérieur ou égal à 0,3 % pour au moins trois domaines scientifiques et technologiques
- Enfin, le dernier groupe réunit les autres régions françaises, c'est-à-dire celles qui - pour aucun domaine étudié - ne présentent un "score" européen supérieur à 0,3 %.

Quant à l'évolution du positionnement européen des régions françaises, la combinaison de l'évolution de leur poids relatif et de leur classement conduit à distinguer les territoires en progression sur la période, ceux qui témoignent d'une certaine stabilité et enfin les régions en perte de vitesse au sein de l'Union Européenne. Le cas particulier des régions qui, comme l'Île-de-France, conservent leurs rangs européens mais voient leurs poids scientifiques et techniques fortement diminuer ou augmenter, a conduit à constituer une quatrième catégorie ("dilemmes").

Positionnement & évolution des régions françaises en Europe

Position en 2001 ↓ Évolution	Parmi les leaders européens	Régions développées	Régions intermédiaires	Régions moyennes
Progression	PACA	Languedoc-Roussillon Pays de Loire	Poitou-Charentes Haute Normandie Auvergne Bourgogne	
Stabilité	Midi Pyrénées		Franche Comté Picardie Centre	
Dilemmes	Rhône Alpes Île de France	Nord-Pas de Calais Lorraine		Basse Normandie Limousin
Décroissance		Aquitaine Alsace Bretagne		Champagne Ardenne

Unité : OST

L'**Ile de France et Rhône Alpes** – qui conservent leur rang parmi les leaders de l'Union Européenne (1^{re} et 5^e places toutes disciplines confondues) – ont enregistré un recul, surtout significatif pour la région-capitale, de leur poids en Europe. Pour Rhône Alpes, ce recul est important surtout dans les domaines des télécommunications, des logiciels et... du textile.

Le **Nord-Pas de Calais** et la **Lorraine** sont dans une situation similaire. Si ces deux régions voient leur rang global peu évoluer (respectivement 67^e et 59^e rangs en 2001) elles enregistrent une diminution de leurs parts relatives en Europe, et, *a contrario*, une progression significative pour certains domaines scientifiques et technologiques. C'est le cas de la Lorraine qui témoigne d'une évolution favorable dans les domaines liés à l'aéronautique. Plus classiquement, le Nord-Pas de Calais améliore son "score" pour ce qui concerne le textile. Ces deux régions, qui ont connu de profondes restructurations industrielles au cours des 30 dernières années, restent toutefois dans une situation incertaine mais disposent d'atouts industriels susceptibles d'une meilleure relation avec un potentiel scientifique et technologique encore important.

Le cas du **Limousin** et de la **Basse Normandie** est différent. À l'échelle de l'Union Européenne, ces deux régions présentent un profil scientifique et technique relativement plat et n'enregistrent pas d'évolution marquante depuis 1995, ce qui se traduit par un recul dans le classement régional.

Bien que disposant encore en 2001 d'un potentiel scientifique et technologique significatif au sein de l'Union Européenne, trois régions françaises – Alsace, Aquitaine et Bretagne – enregistrent un recul qu'il convient de souligner.

La **Bretagne** a vu son potentiel s'affaiblir notamment là où elle dispose de pôles industriels importants depuis de longues années (télécommunications, micro électronique).

L'**Alsace** est dans la situation la moins favorable puisqu'elle cumule un recul relativement significatif de son potentiel scientifique et technique pour l'ensemble des domaines analysés – y compris dans des domaines où elle témoigne d'un savoir-faire industriel important comme le textile – et, consécutivement, un recul significatif dans le classement de l'Union Européenne.

L'affaiblissement scientifique et technologique de l'**Aquitaine** est pour l'essentiel dû au recul dans le domaine de l'aéronautique d'où résulte, à la fois, un classement européen moins favorable en 2001 (61^e rang) qu'en 1995 (57^e rang) et une diminution du poids de la région (0,47 % contre 0,55 % en 1995).

Midi Pyrénées, Franche Comté, Centre et Picardie se caractérisent par une faible évolution de leur classement européen.

Si la **Picardie** et la **Franche Comté** se situent toutes les deux autour du 100^o rang en 2001, **Midi Pyrénées** conforte son positionnement parmi les leaders européens (35^o place) et, malgré un recul dans l'aéronautique, bénéficie d'une relative stabilité à l'échelle européenne quant à son potentiel scientifique et technique (environ 0,8 %).

Le **Centre** – qui figure parmi les 100 premières régions européennes – doit son positionnement aux domaines de l'environnement et des transports.

Viennent ensuite les régions qui, à des degrés divers, ont amélioré leur position depuis 1995.

À l'évidence, les **Pays de Loire** et **PACA** ont été les régions les plus dynamiques entre 1995 et 2001. PACA conforte sa position pour l'ensemble des domaines et se place désormais au 21^e rang de l'Union Européenne. Si, en moyenne, son poids en Europe est d'environ 1 %, elle se démarque notamment dans les domaines de l'aéronautique et des logiciels.

Les Pays de Loire ont amélioré leur positionnement notamment dans les domaines de l'aéronautique, de l'agroalimentaire, des transports, des télécommunications et, plus classiquement, du textile et, ce faisant, gagne 12 places entre 1995 et 2001.

La **Haute Normandie** bénéficie également d'un meilleur positionnement (gain de 10 places) qui résulte d'une amélioration de ses capacités scientifiques et techniques dans la micro-électronique, l'eau, le textile et l'agroalimentaire.

Le **Languedoc Roussillon** maintient son poids au sein de l'Europe et améliore son classement notamment dans les domaines de l'énergie, de la santé, du textile et de l'agroalimentaire.

Les autres régions - **Poitou-Charentes**, **Bourgogne** et **Auvergne** - ont amélioré globalement leurs capacités scientifiques et techniques au cours de la période. Cependant, même si elles ont amélioré leur classement, c'est trois régions se situent au-delà du 100^e rang des régions européennes. On soulignera, ici, l'amélioration de la position de l'Auvergne dans le domaine de l'eau.

Quatre enseignements pour l'avenir

Au total, ce survol des compétences scientifiques et technologiques appelle quatre réflexions :

- Les mailles de la typologie précédente sont trop larges pour permettre une appréciation précise du potentiel scientifique et technologique à un niveau géographique fin. Certains territoires disposent, en effet, d'une offre scientifique qui, pour ne pas être "visible" à l'échelle européenne, n'en est pas moins tout à fait essentielle à leur propre développement économique.

Pour ne donner qu'un exemple, on pourrait citer, ici, le cas du bassin d'Alès qui, sortant d'une longue période de restructuration, a développé à partir de 1998 un pôle mécanique important en adossant les entreprises, locales ou non, à l'école des Mines. De même, la présence d'une unité INRA-CNRS permet d'envisager le développement de quelques entreprises dont les activités sont associées aux bio-technologies.

Cet exemple, qui n'est évidemment pas unique, témoigne du fait que :

- d'une part, la dimension scientifique et technique traverse l'ensemble des activités économiques et non pas seulement les activités réputées "high tech"
- d'autre part, les territoires qui ne disposent pas d'une forte concentration scientifique, technique et industrielle repérable au niveau national ou européen ne se trouvent pas, de ce fait, placés hors jeu du développement économique.

Pour autant, la présence d'une capacité d'offre adaptée au développement de ces territoires n'est envisageable que si, par ailleurs, le potentiel scientifique et technologique national est préservé à l'échelle européenne et mondiale.

- **Le bilan :** Quatre régions françaises disposent d'un potentiel important à l'échelle européenne. PACA et Midi Pyrénées ont conforté ou amélioré ce potentiel depuis 1995 et apparaissent en bonne position parmi les leaders européens. De même, le Languedoc Roussillon et le Pays de Loire témoignent d'une dynamique positive au cours de la période.

Si Rhône Alpes et l'Île de France restent deux régions majeures en Europe, elles ont donné des signes de faiblesses depuis 1995, préoccupant pour leurs capacités et leur attractivité propres, mais, également, compte tenu de leur poids en France (52 % du potentiel scientifique et technique) préoccupant pour la place de la France en Europe.

Ce d'autant plus que trois régions importantes du point de vue économique et scientifique - l'Alsace, l'Aquitaine et la Bretagne - ont enregistré, elles-mêmes, un recul important entre 1995 et 2001. De même, il convient de s'interroger sur l'avenir du potentiel scientifique et technologique de deux autres grandes régions industrielles que sont le Nord Pas de Calais et la Lorraine.

- **L'Europe :** Plusieurs régions européennes apparaissent désormais comme des partenaires crédibles au plan scientifique et technologique.

Avec la poursuite du développement de l'**Allemagne** depuis 1995, sept "régions" ont fait leur entrée parmi les leaders européens (Detmold, Thueringen, Braunschweig, Dresde, Chemnitz, Muenster et Rheintessen-Pfalz) et, pour la plupart d'entre elles, dans de nombreux domaines. C'est notamment le cas du land de Rheintessen-Pfalz (énergie, transport, aéronautique, santé, agroalimentaire), de Dresde (micro-électronique, textile, énergie, environnement) ou encore de Braunschweig (aéronautique, transport, environnement).

De même, l'amélioration globale des capacités scientifiques et technologiques de l'**Espagne** s'est traduite par l'émergence de plusieurs communautés autonomes parmi les régions les plus développées d'Europe : Madrid, l'Andalousie et, surtout, la Catalogne qui, en l'espace de quelques années, se positionne désormais dans le groupe des leaders pour huit des onze domaines scientifiques analysés : la micro-électronique, l'aéronautique, les télécommunications, la santé, l'agroalimentaire, l'énergie, l'environnement et les transports.

La **Suède**, enfin, dont la progression entre 1995 et 2001 est géographiquement concentrée sur la région de Sydsverige qui apparaît parmi les principales régions européennes pour six domaines (micro-électronique, logiciels et multimédia, énergie, transport, aéronautique et télécommunication).

Pour la France, seule PACA témoigne, comme on l'a vu, d'une forte progression à l'échelle européenne.

- **Le territoire :** Dans le cas "idéal", on peut penser qu'il existe une "certaine" relation géographique entre le développement de la base économique, en l'occurrence industrielle, d'un territoire et de son potentiel scientifique et technique. Cependant, une grande variété de situations est observable et, finalement, la correspondance quantitative (masse critique) et qualitative (adéquation) entre les systèmes productifs et le potentiel de R&D n'est pas, tant s'en faut, assurée.

Afin d'apprécier la consistance et la qualité de cette relation, fondamentale pour le développement des pôles de compétitivité, trois démarches ont été entreprises.

La première consiste à mettre en relation le potentiel global de R&D, tous champs scientifiques et technologiques confondus, et le niveau du développement industriel de chaque région. Cette approche est essentiellement quantitative et repose sur l'hypothèse qu'on doit s'attendre à ce que les régions les plus (resp. les moins) industrielles soient "dotées" d'un potentiel scientifique et technique important (resp. peu important), et inversement.

La seconde démarche est plus qualitative puisqu'elle consiste à rechercher cette éventuelle liaison pour chacun des onze domaines d'activités tels qu'on peut les appréhender au niveau régional.

Enfin, la troisième démarche tente de superposer le potentiel scientifique et technique de chaque région et les agglomérations spécialisées d'entreprises telles qu'il est possible de les identifier statistiquement.

III

Développement économique et potentiel scientifique et technologique régional

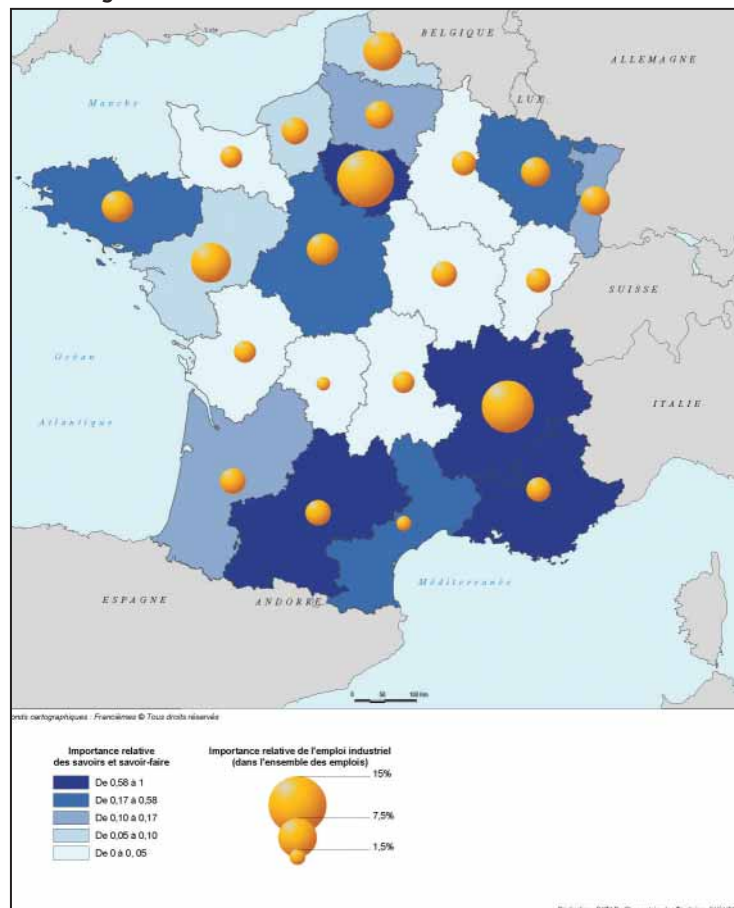
Comme on vient de le voir, l'approche globale vise à apprécier si, d'une façon générale, les régions bénéficient d'un potentiel scientifique et technique dont l'importance est, ou non, en relation avec leur développement industriel, et inversement. Cette appréciation est fondée sur la capacité, dans une région donnée, à maîtriser les connaissances scientifiques et techniques nécessaires au développement de chacune des technologies clés recensées par le Ministère de l'Industrie.

Cette analyse est donc différente de la précédente qui consistait à apprécier, à travers le nombre d'articles scientifiques et de brevets déposés, le potentiel scientifique et technologique des régions de l'UE-15.

On peut distinguer quatre groupes de territoires :

→ le premier est constitué par les régions dont le stock de connaissances scientifiques et techniques permet de maîtriser un grand nombre de technologies-clés et dont le potentiel industriel est élevé. On trouve, ici, **l'Île de France** et **Rhône Alpes**. Bien qu'à des niveaux de maîtrise scientifique et de développement industriel moindres, cet "équilibre" semble, également, caractériser la **Lorraine**, la **Bretagne** et la région **Centre**.

Technologies et industrie dans l'économie de la connaissance



→ Le second groupe associe les régions dont le développement industriel est important et le stock de connaissances maîtrisées relativement plus faible, et, en tous les cas, en retrait par rapport au développement de l'appareil productif. C'est le cas des **Pays de Loire**, du **Nord Pas de Calais**, de la **Picardie**, de la **Haute Normandie**, de la **Franche Comté**, de la **Champagne Ardenne**, de la **Bourgogne**, de l'**Aquitaine** et de l'**Alsace**. On pourrait dire, ici, que ces régions ne disposent pas d'un potentiel scientifique et technique à la hauteur de leur développement industriel.

→ Le troisième groupe se caractérise par des régions dont le stock de connaissances scientifiques et techniques maîtrisées excède, en quelque sorte, le niveau de développement industriel. Il s'agit de **PACA** et du **Midi Pyrénées**. Contrairement aux régions du groupe précédent, ces deux régions ne disposent pas d'un développement industriel à la mesure de leur potentiel scientifique et technologique. À un degré moindre, le **Languedoc Roussillon** est dans une situation similaire : déficit industriel par rapport au potentiel scientifique.

→ le dernier groupe - **Limousin**, **Basse Normandie** et **Auvergne** - est constitué par les régions qui se caractérisent, à la fois, par une moindre

maîtrise du stock de connaissances scientifiques et technologiques et un développement industriel moyen.

Une relation spatiale inégale entre la recherche et l'industrie

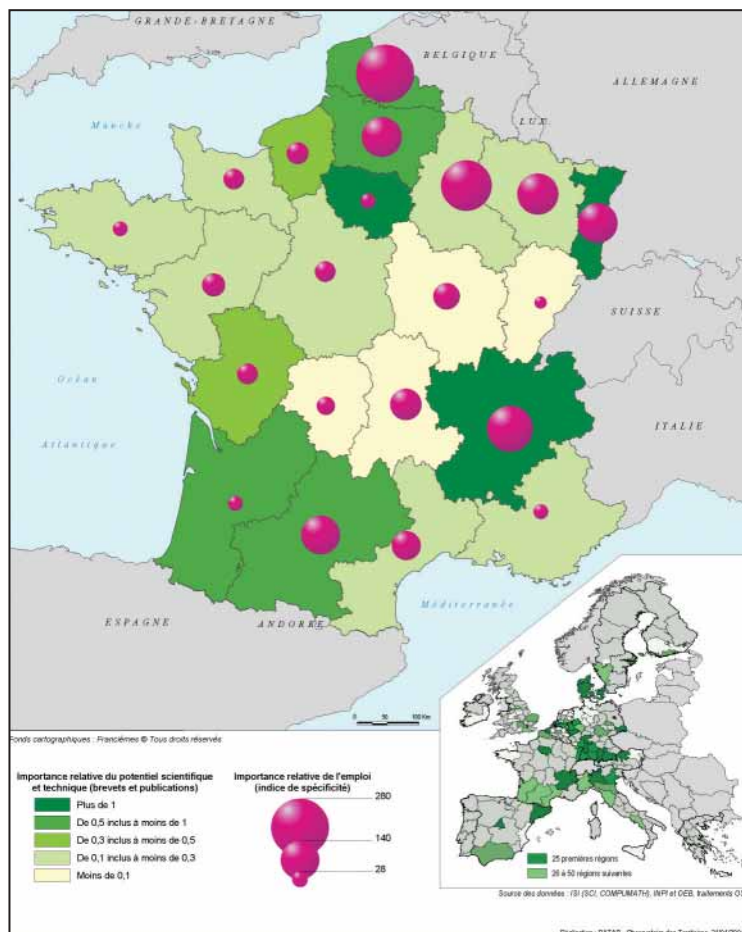
Si précédemment, on a cherché à apprécier à grandes mailles la relation entre le développement industriel et la capacité de R&D de chaque région, il paraît utile de tenter d'appréhender plus finement cette éventuelle correspondance.

On touche, cependant, aux limites de l'exercice ! En effet, les technologies-clés ont, précisément, pour caractéristiques d'ouvrir sur un vaste champ d'utilisations industrielles et il n'est pas possible d'associer de façon univoque telle technologie à telle activité économique.

Néanmoins, l'exercice a été conduit à titre exploratoire pour quatre grands domaines : l'aéronautique, la santé-biotechnologie, l'agroalimentaire, le textile.

Précisément, si **l'industrie textile** est présente, à des degrés différents, dans toutes les régions françaises, on peut observer pour cette activité à peu près tous les cas de figures.

R&D et industrie dans le domaine "textile"



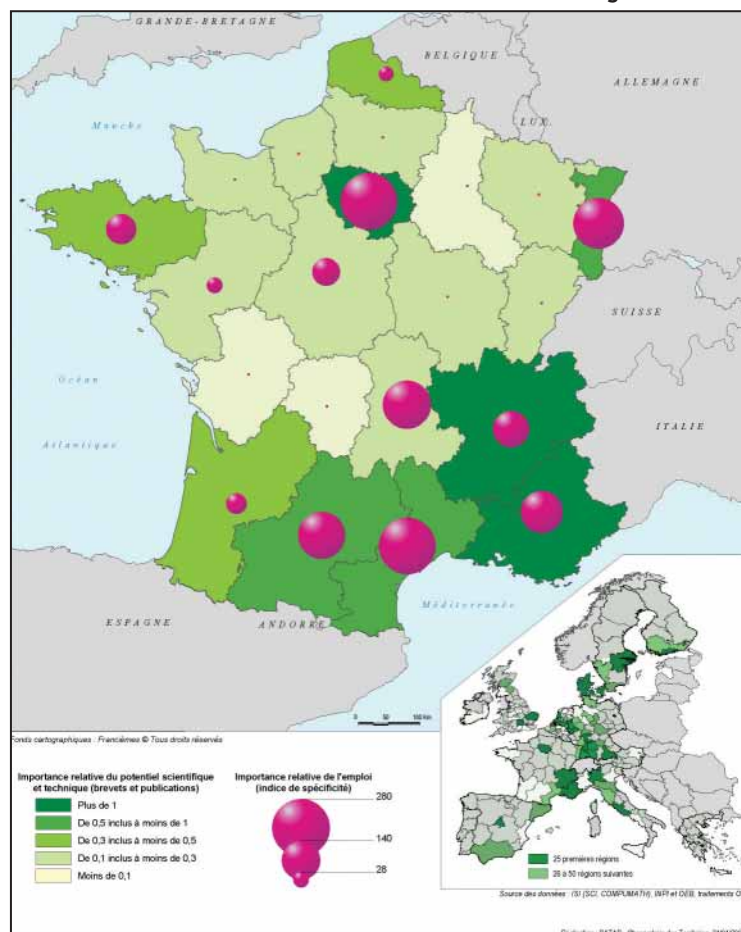
Plutôt une assez bonne correspondance entre la base industrielle et le potentiel scientifique et technique en Alsace, en Rhône Alpes et, à moindre degré, dans le Nord-Pas de Calais.

Rhône Alpes se positionnait, en 2001, au 5^e rang européen pour son potentiel scientifique et technique. L'Alsace (13^e rang européen) et le Nord-Pas-de-Calais (42^e rang) tiraient, pour l'essentiel, leur potentiel plus de la maîtrise technologique (9^e et 26^e rangs) que des connaissances scientifiques (50^e et 74^e rangs).

À l'inverse, l'Île de France dispose d'un potentiel scientifique et technique sans commune mesure avec la présence de l'industrie textile sur son territoire. Du reste, elle vient au premier rang européen pour son potentiel scientifique et "seulement" au 12^e rang pour les technologies.

On peut, également, noter que certaines régions comme l'Auvergne, la Bourgogne ou encore le Limousin ont au contraire développé un savoir-faire industriel sans que celui-ci s'adosse à un potentiel scientifique et technologique important, en tous les cas à l'échelle de l'UE-15.

R&D et industrie dans le domaine "Santé et biotechnologies"



Le cas de la **santé-biotechnologique** est tout à fait différent : l'industrie est relativement concentrée dans les quelques régions françaises qui disposent également d'un potentiel scientifique et technique "assez" important. L'Île de France et, à moindre degré, PACA et Rhône Alpes cumulent une base industrielle et un potentiel scientifique et technique importants.

Le Languedoc Roussillon, comme l'Alsace et Midi Pyrénées disposent d'une activité industrielle importante dans le domaine de la santé mais leur capacité scientifique et technique apparaît plus en retrait. Ces trois régions se positionnent respectivement aux 42^e, 48^e et 53^e rangs européens.

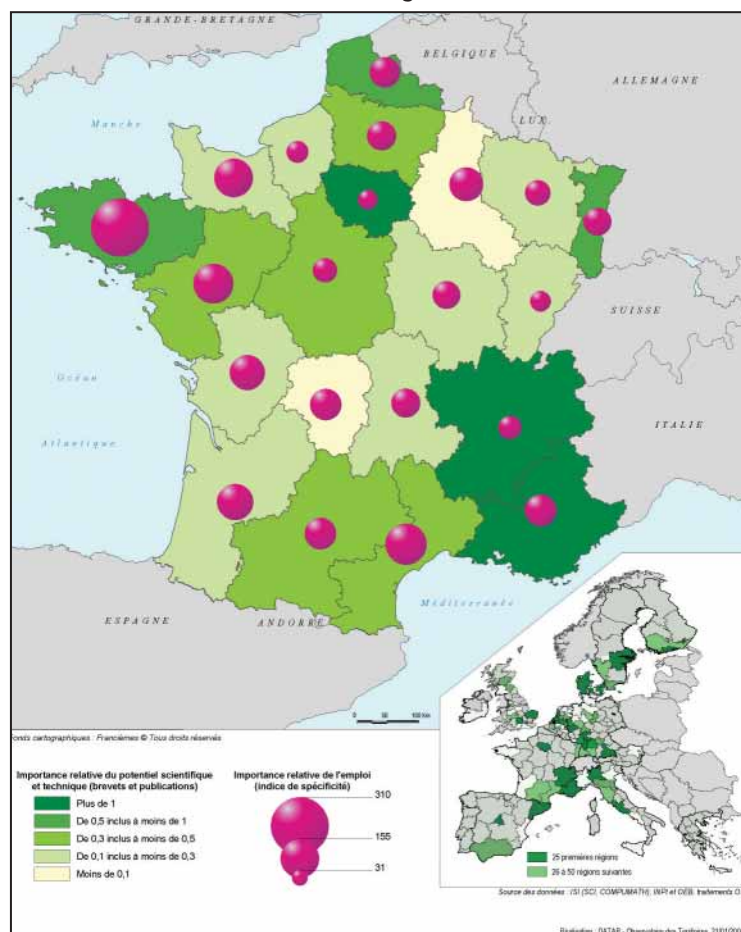
La Bretagne et le Nord-Pas de Calais présentent un potentiel scientifique et technique à peu près équivalent (55^e et 63^e rangs européens) mais l'industrie est plus développée en Bretagne que dans le Nord-Pas de Calais.

Cependant un grand nombre de régions françaises présente un profil "plat" tant du point de vue industriel que du potentiel scientifique.

Avec l'**agroalimentaire** on retrouve un cas de figure similaire à celui du textile : la plupart des régions, singulièrement de l'ouest, présente une base industrielle développée et si le potentiel scientifique et technique est concentré en Île de France, en Rhône Alpes et PACA, on peut observer, globalement, une assez bonne correspondance entre les savoirs faire industriels scientifiques et techniques (sauf pour l'Auvergne et Champagne Ardenne).

De fait, 14 régions françaises figurent parmi les 100 premières régions européennes en 2001.

R&D et industrie dans le domaine "Agroalimentaire"



Enfin, s'agissant de l'industrie **aéronautique**, l'Île de France, Midi Pyrénées et, à moindre degré, PACA disposent d'atouts industriels, scientifiques et techniques importants à l'échelle européenne. On peut souligner une assez bonne combinaison scientifique et industrielle en Aquitaine (55^e rang européen pour le potentiel scientifique et technique en 2001) et, à moindre degré en Lorraine (41^e), dans les régions du bassin parisien (Centre, Haute Normandie et Bourgogne - autour de la 100^e place) et les Pays de Loire (75^e rang).

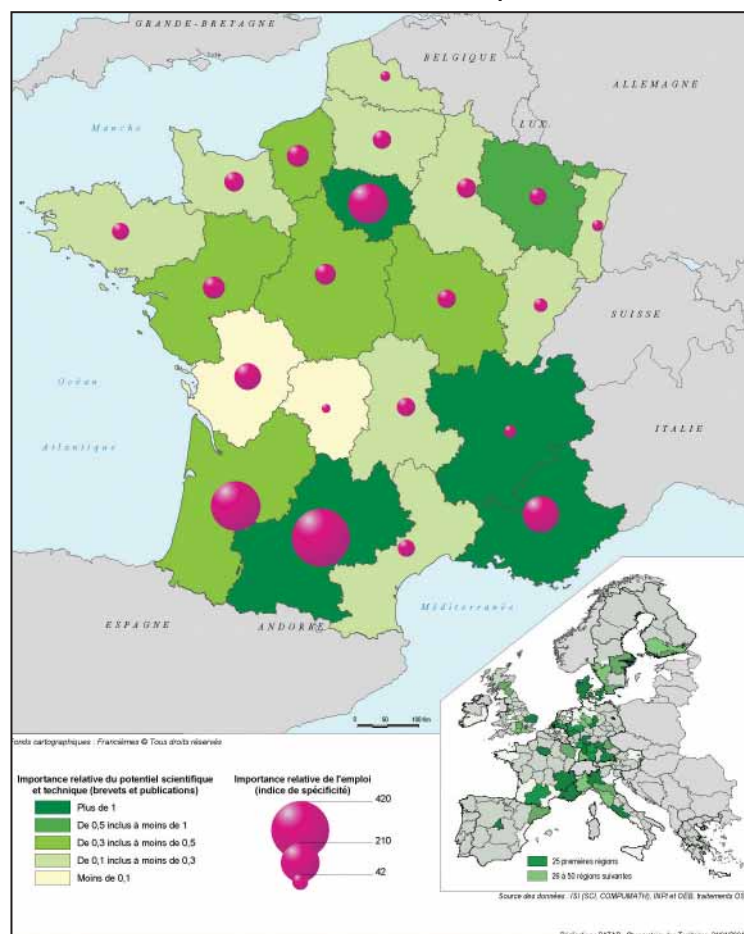
Le cas "remarquable" serait plutôt, ici, celui de Rhône Alpes. Cette région se situe au quatrième rang européen et, bien sûr, au deuxième rang national alors que sa base industrielle reste - dans ce domaine - assez faible, du même ordre de grandeur que, par exemple, l'Alsace ou le Nord-Pas de Calais.

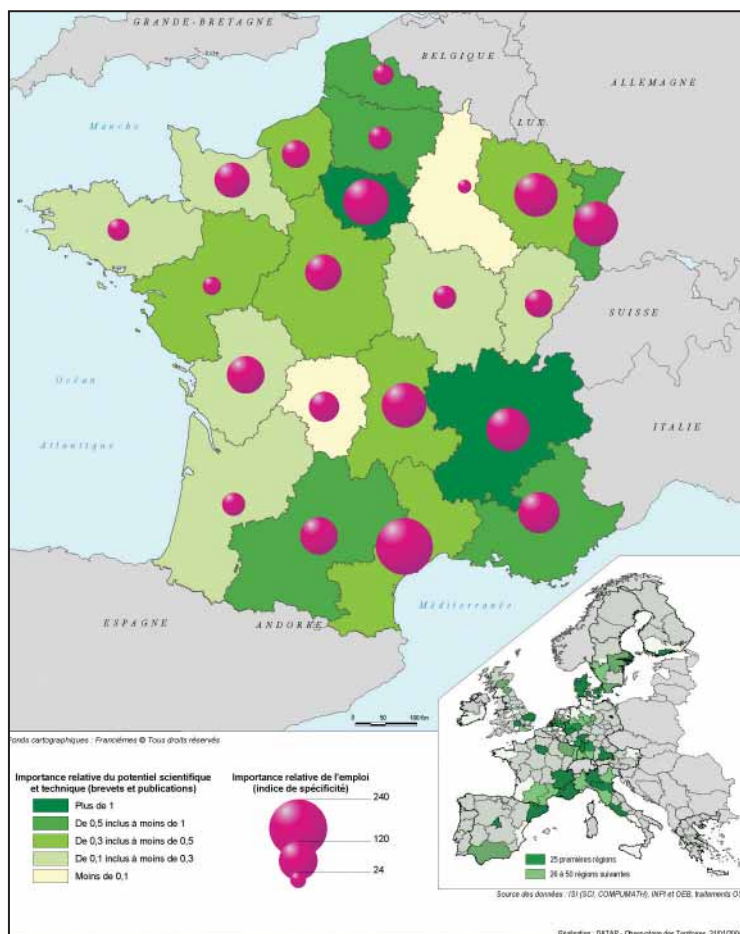
Au terme de cette rapide analyse, on peut souligner qu'à part quelques cas remarquables comme celui fourni par la santé et les biotechnologies ou l'aéronautique, le développement industriel n'induit pas, automatiquement le développement d'un potentiel scientifique et technologique comparable et inversement. Si cette faible relation "spatiale" n'est pas, à proprement parler, une information nouvelle, elle rend compte du fait que le développement des pôles de compétitivité peut être conçu de deux façons complémentaires :

R&D et industrie dans le domaine "Aéronautique"

→ les territoires qui sont en mesure d'associer, en leur sein, un potentiel de R&D à des domaines industriels déjà développés et une capacité de mise en réseau des entreprises qui y participent ;

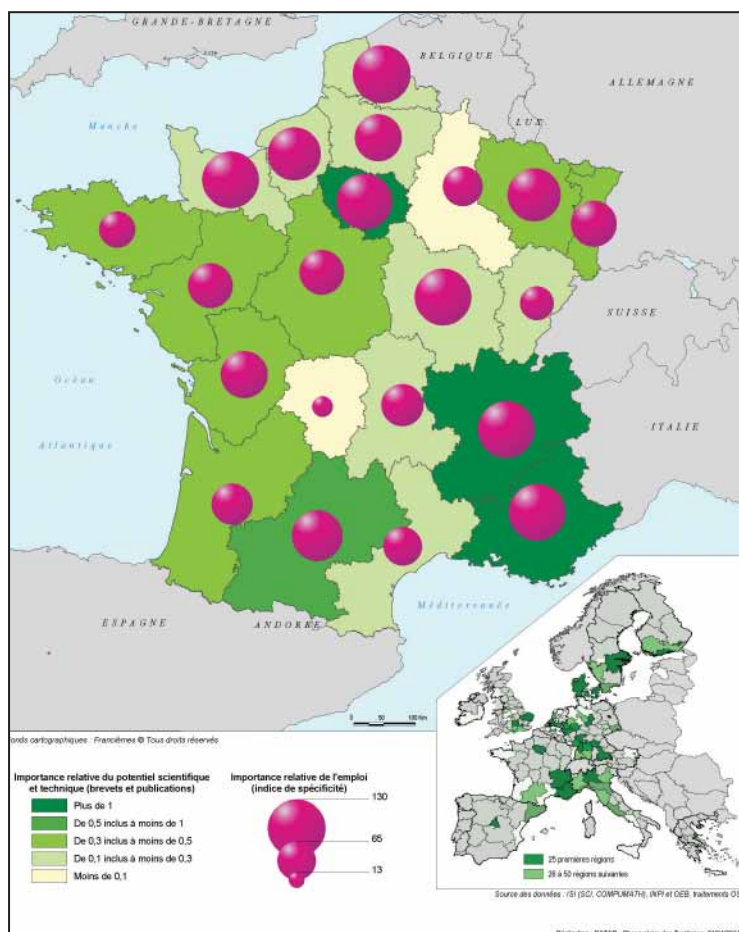
→ les territoires qui disposent, surtout, d'un savoir-faire industriel et d'une capacité de mobilisation des acteurs locaux permettant de favoriser la coopération entre les entreprises et leur "branchement" à l'extérieur aux connaissances scientifiques et techniques qui leur sont nécessaires.



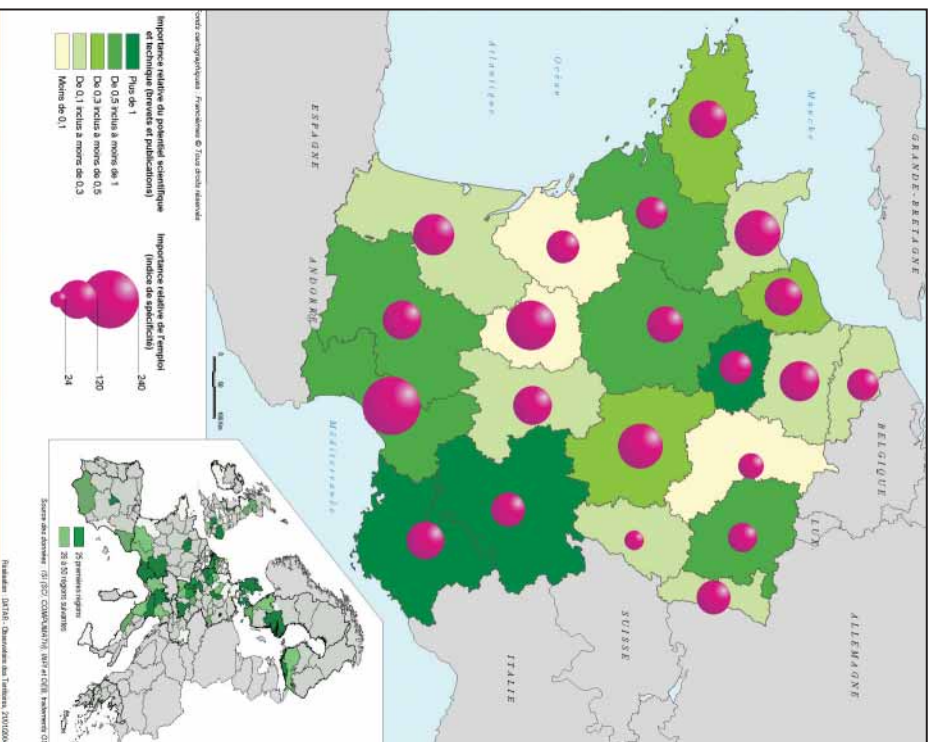


Les autres secteurs analysés

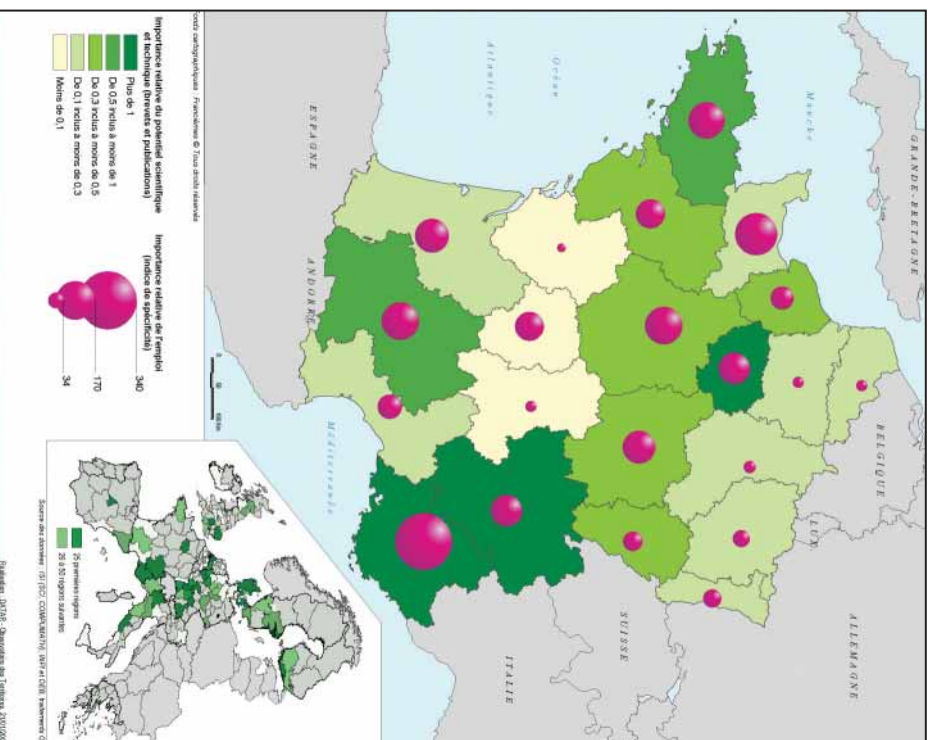
R&D et industrie dans le domaine "Eau"



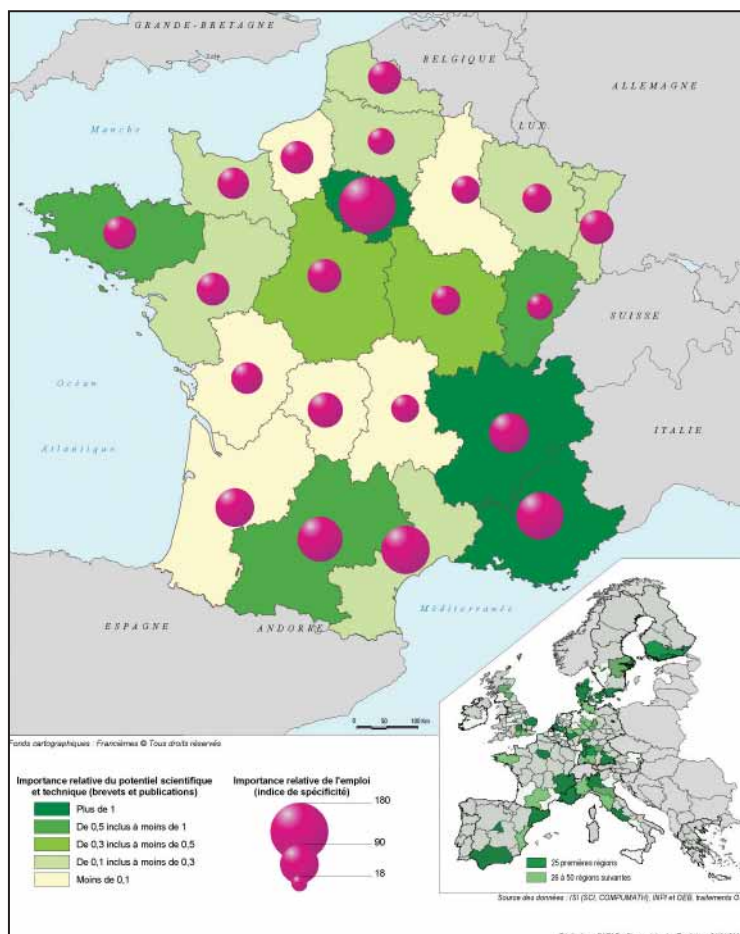
R&D et industrie dans le domaine "Énergie"



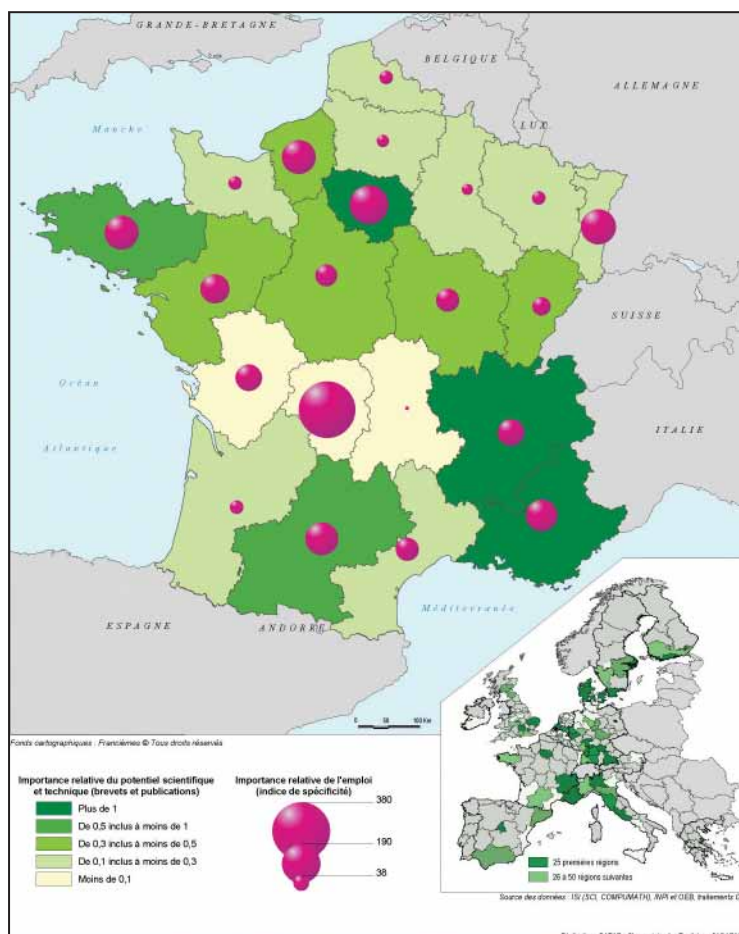
R&D et industrie
dans le domaine “Environnement”



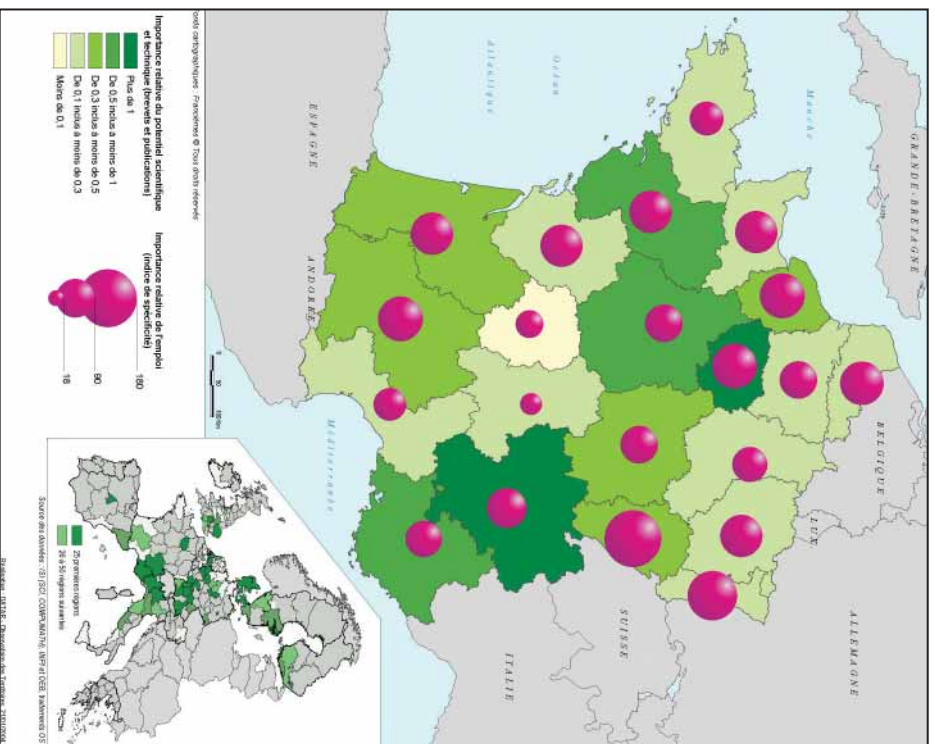
R&D et industrie dans le domaine
“Microélectronique”



R&D et industrie dans le domaine "Logiciels multimédia"



R&D et industrie dans le domaine "Télécommunications"



R&D et industrie dans le domaine “Transports”

Les agglomérations spécialisées d'entreprises

Les nombreux travaux théoriques portant sur les réseaux d'entreprises ont été prolongés par différentes tentatives d'identification statistique des agglomérations d'entreprises qui utilisent, en général, une série d'indicateurs de proximité (géographique), de densité ou de convergence.

Parmi les travaux récents, on trouve, en particulier, ceux réalisés par F. Lainé (cf. *"Réseaux d'entreprises et territoires"* - La Documentation Française) qui a passé au crible de quatre critères les activités économiques identifiées à un niveau fin (NAF 700 et NES 114) des 348 bassins d'emplois français.

Le fait d'appliquer ces techniques au niveau de chaque bassin d'emplois satisfait la contrainte de **proximité** même si l'espace géographique de la zone ne correspond pas à l'espace économique des agglomérations d'entreprises.

Les agglomérations spécialisées d'établissements sont identifiées à partir de trois séries de critères :

- un critère de **spécialisation** "classique" consistant à identifier les activités qui sont significativement plus développées dans un bassin d'emplois que dans l'ensemble du système productif national ;
- un critère de **densité** (nombre d'établissements au km²) permettant d'apprécier la présence, dans un bassin d'emplois, de nombreux établissements d'une même activité ;
- un critère de **masse critique** qui permet, précisément, de retenir les pôles constitués de nombreux établissements (au moins 5, 10... établissements) réunissant un nombre "suffisant" de salariés (au moins 100, 300 salariés...).

Comme on le voit, cet algorithme permet d'identifier les agglomérations d'entreprises "significatives" tant du point de vue de leur spécialisation économique, que de leur masse critique.

Menée de façon systématique, cette analyse conduit à estimer qu'en 1999 les agglomérations spécialisées d'entreprises représentaient environ 1,5 million de salariés, soit plus de 40 % de l'emploi industriel. En durcissant la sélection (au moins 10 établissements et plus de 200 salariés) pour ne retenir que les agglomérations ayant une masse critique plus importante, ce sont 1,2 million de salariés qui sont concernés par ces grappes d'entreprises.

Autrement dit, quel que soit le niveau d'exigence retenu, une part très significative de l'appareil industriel national est "agglomérée" et, de ce fait, susceptible d'être organisée en réseau.

Bien entendu, il est utile de préciser que les agglomérations d'entreprises constituent la base à partir de laquelle la mise en réseau est envisageable. En quelque sorte, le phénomène d'agglomération constitue une condition nécessaire mais pas suffisante pour la constitution des réseaux d'entreprises.

Parts des agglomérations spécialisées de masse dans l'emploi du secteur en 1999 (Unité : %)

Construction navale	83,3
Informatique	69,0
Filature & tissage	61,7
Industrie pharmaceutique	58,6
Matériel de mesure et de contrôle	56,6
Appareil d'émission et de transmission	56,1
Aéronautique & spatial	51,6
Matériel optique, photo et horlogerie	49,8
Édition, imprimerie	49,5
Machine spécifique	48,4
Machine à usage général	46,9
Travail des métaux	45,1
Étoffes et article en maille	42,8
Habillement et fourrure	41,3
Chaudronnerie	40,8

Source : F. Lainé – *Réseaux d'entreprises et territoire* – La documentation Française

Pour autant, l'importance de leur nombre, tel qu'il a été estimé par les nombreuses approches statistiques, et la couverture géographique qu'ils assurent, crédibilise la conduite de politiques publiques visant à susciter les réseaux d'entreprises, tant dans le cadre d'initiatives locales que dans celui d'une stratégie nationale.

Les activités industrielles les plus organisées en agglomérations d'entreprises ne concernent pas une catégorie particulière de secteurs. Les activités "modernes" de l'informatique ou de la pharmacie sont, comme celles du textile, organisées en agglomérations spécialisées à des niveaux comparables.

Les régions françaises inégales face aux agglomérations d'entreprises

Quant à la répartition spatiale, l'analyse a été conduite, ici, en retenant les seuils plus stricts suivants :

Critères	Seuils retenus	
Nombre d'établissements (NAF 700)	Supérieur à 10	Indifférent
Emploi salarié (NAF 700)	Supérieur à 500	Supérieur à 1 000
Densité d'établissements au km ²	2 fois la moyenne française	
Spécificité	Supérieure à 1	

Dans ces conditions, plus strictes que celle retenues par l'analyse de référence (nombre d'établissements supérieur à 5 et emploi salarié supérieur à 100), on peut identifier 530 agglomérations spécialisées d'établissements dans 147 bassins d'emplois. Ces agglomérations regroupent un peu plus de 27 300 établissements employant plus de 894 000 salariés.

Importance des agglomérations d'établissements en 1999 par région

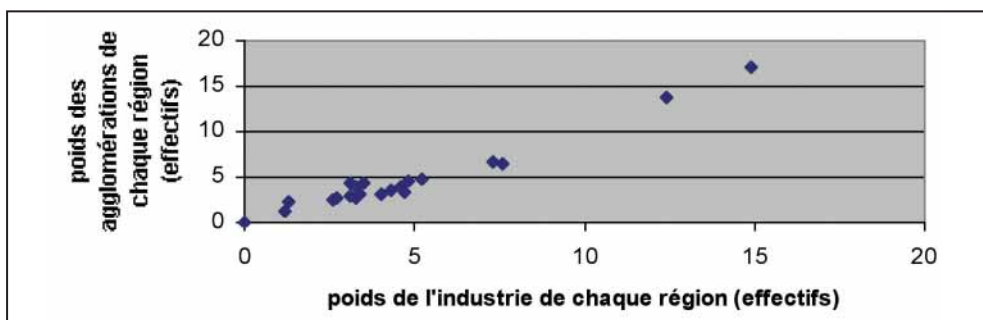
Régions	Nombre de Zones d'emplois concernées	Nombre d'agglomérations spécialisées	Effectifs	Nombre d'établissements
Alsace	5	15	16467	211
Aquitaine	7	16	25158	470
Auvergne	3	9	19162	311
Basse Normandie	3	4	7 461	44
Bourgogne	3	4	5 725	52
Bretagne	12	23	38521	332
Centre	4	10	14132	84
Champagne Ardenne	7	16	21203	426
Corse	0	0	0	0
Franche Comté	7	14	23220	534
Haute Normandie	8	16	35597	344
Île de France	14	138	274 307	13782
Languedoc-Roussillon	3	4	5 274	99
Limousin	1	1	1 974	82
Lorraine	9	20	31700	429
Midi Pyrénées	4	15	26564	627
Nord-Pas de Calais	13	40	50590	1 365
Pays de Loire	9	35	59368	796
Picardie	5	11	14804	221
Poitou Charentes	5	8	11007	204
PACA	9	20	37536	966
Rhône Alpes	16	111	174 526	5 952
Total	147	530	894 296	27331

Source : Travaux de F. Lainé

On peut faire trois constats :

- le premier tient au fait que la distribution régionale de ces agglomérations est liée à l'importance du développement de l'industrie régionale ;
- le second porte sur le fait que dans la plupart des régions françaises les agglomérations d'établissements sont moins développées que l'importance de l'industrie locale pourrait laisser supposer ;

Agglomérations d'établissements et développement industriel



Poids des agglomérations d'entreprises régionales dans la France entière et comparaison avec le poids industriel des régions. (Unité : %)

Régions	Poids des effectifs "agglomérés" des régions dans les effectifs totaux des agglomérations en France	Poids des établissements "agglomérés" de la région dans l'ensemble des établissements "agglomérés" en France	Poids des effectifs industriels de la région dans la France	Poids des établissements industriels de la région dans la France
Alsace	1,8	0,8	4,7	3,4
Aquitaine	2,8	1,7	3,5	4,3
Auvergne	2,1	1,1	2,6	2,4
Basse Normandie	0,8	0,2	2,6	2,5
Bourgogne	0,6	0,2	3,4	3,1
Bretagne	4,3	1,2	4,8	4,5
Centre	1,6	0,3	5,2	4,8
Champagne Ardenne	2,4	1,6	3,1	3,0
Corse	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Franche Comté	2,6	2,0	3,3	2,7
Haute Normandie	4,0	1,3	4,0	3,2
Île de France	30,7	50,4	14,9	17,0
Languedoc-Roussillon	0,6	0,4	1,3	2,2
Limousin	0,2	0,3	1,2	1,3
Lorraine	3,5	1,6	4,6	4,0
Midi Pyrénées	3,0	2,3	3,3	4,0
Nord-Pas de Calais	5,7	5,0	7,6	6,4
Pays de Loire	6,6	2,9	7,3	6,7
Picardie	1,7	0,8	4,3	3,5
Poitou Charentes	1,2	0,7	2,7	2,8
PACA	4,2	3,5	3,1	4,4
Rhône Alpes	19,5	21,8	12,4	13,7

Source : DATAR

→ le troisième constat permet de souligner que les agglomérations d'entreprises sont, souvent, fortement présentes dans les... grandes villes (pour être précis, dans les zones d'emplois de ces dernières).

C'est le cas pour Strasbourg où sont identifiées 9 des 15 agglomérations recensées en Alsace. C'est également le cas de Bordeaux (8 sur 16), de Toulouse (8 sur 15), de Nantes (13 des 35), de Lyon (48 des 111) ou, à moindre degré, Orléans (4 sur 10) et Rouen (6 sur 16).

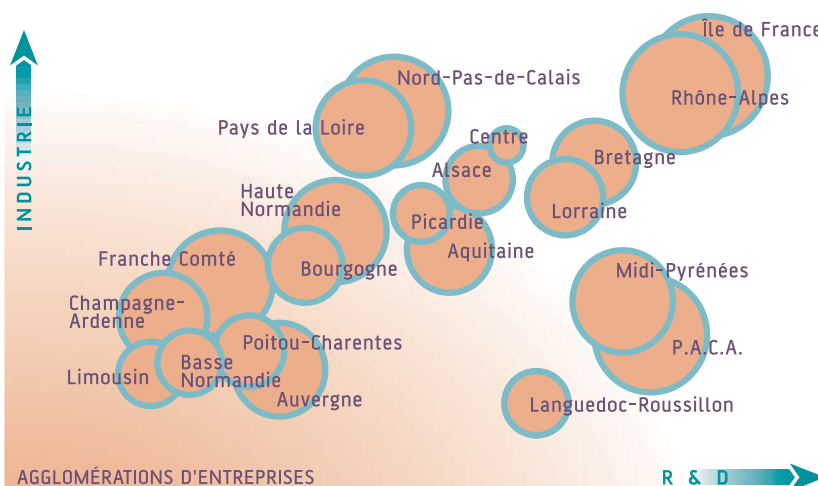
D'autres régions, comme la Bretagne, Champagne Ardenne, la Franche Comté, la Lorraine, le Nord-Pas de Calais ou encore PACA et également Rhône Alpes présentent un profil spatial plus équilibré.

Au total, le phénomène d'agglomérations, dont on rappelle qu'il peut constituer le vecteur du développement des réseaux d'entreprises et des pôles de compétitivité, ne semble pas être spécifique ni à un type de territoire déterminé, ni à un type d'entreprise particulière.

IV Les agglomérations d'entreprises disposent, en France, d'un important potentiel de développement

L'articulation du niveau du développement industriel de chaque région à son potentiel technico-scientifique ainsi qu'à l'importance des agglomérations spécialisées d'entreprises qu'elle abrite constitue une synthèse permettant d'apprécier la capacité de développement des pôles de compétitivité européens en France.

Note de lecture :
les régions françaises ont été positionnées selon trois critères composites :
→ en ordonnée, leur rang en termes de poids de leurs effectifs industriels en France ;
→ en abscisse, leur rang en termes de potentiel scientifique et technique et de maîtrise des connaissances ;
→ l'importance des agglomérations d'entreprises est représentée par l'importance des "bulles".



N.B. Corse chiffres non significatifs, DOM chiffres non disponibles

Cette superposition de plusieurs approximations ne constitue pas un "résultat" robuste mais fournit une appréciation globale qui, du reste, peut varier selon le poids accordé aux différentes dimensions (industrie, R&D, agglomérations d'entreprises) constitutives des pôles de compétitivité (poids identiques pour le graphique ci dessus).

Ces résultats suggèrent un positionnement différent des régions françaises quant à l'émergence et au développement de ces pôles.

Sous réserve d'inventaire plus précis, on peut distinguer :

- les **régions généralistes** pour lesquelles la combinaison du potentiel de R&D, de la présence d'agglomérations d'entreprises déjà constituées et du niveau de développement industriel ouvre sur un large spectre d'activités susceptibles d'être confortées ou développées. C'est sûrement le cas de l'Île de France et de Rhône Alpes et probablement celui de PACA et de Midi Pyrénées ;
- les **régions "industrielles"** qui allient savoir-faire de production et capacité de R&D dont la combinaison permet d'accroître la compétitivité des pôles existants. Il s'agit plus particulièrement du Nord-Pas-de-Calais, de l'Alsace, de la Lorraine, voire de la Franche-Comté à l'Est, de la Bretagne, des Pays de Loire, de la Haute Normandie, voire du Centre à l'Ouest et de l'Aquitaine ;
- enfin les autres régions qui doivent rechercher des **"niches"** où peuvent émerger des pôles de compétitivité, soit en valorisant un potentiel de R&D particulier (ce peut être le cas du Languedoc Roussillon, par exemple), soit en valorisant des spécificités locales anciennes (Picardie, Champagne Ardenne...), soit en développant une capacité de R&D "opérationnelle" (Poitou-Charentes...).

La mise en réseau, sur un territoire donné, d'entreprises industrielles et de services et la recherche d'une articulation plus efficiente au potentiel scientifique et technologique et à l'offre de formation, y compris permanente, constituent un objectif que partage, dans différents pays du monde, un certain nombre de politiques publiques et que rencontrent des développements récents de la réflexion économique. C'est à ce tour d'horizon qu'est consacrée la troisième partie de ce rapport. ■

